



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

Février 2024

## Plan de collecte qualitatif :

Actualisation des stratégies de  
recrutement des jeunes par les  
gangs criminalisés



# PLAN DE COLLECTE QUALITATIF – ACTUALISATION DES STRATÉGIES DE RECRUTEMENT DES JEUNES PAR LES GANGS CRIMINALISÉS

Février 2024

## **Conceptualisation, recherche et rédaction :**

Maxime Raulet, Analyste et chargé de projets

Florilène Cornier, Analyste et chargée de projets

## **Analyse des données :**

Faïz Youssouf, Analyste

Charline Stiefvater, Chargée de projets

Maxime Raulet, Analyste et chargé de projets

## **Révision linguistique et mise en page :**

Solal Holtz, Assistant en communication digitale

Vanessa Reggio, Directrice des communications

## **Direction scientifique :**

Michelle Côté, Ph.D., Conseillère scientifique

Ce rapport a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du Laboratoire en sécurité urbaine de la Ville de Montréal.



## **Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)**

3535 avenue du parc, 4e étage

Montréal QC

H2X 2H8

Canada

<http://www.cipc-icpc.org>

© CIPC, 1<sup>er</sup> trimestre 2024

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	5
Mise en contexte du mandat .....	5
La pertinence d'une collecte de données qualitatives .....	5
Les limites d'une approche quantitative en matière de gangs de rue .....	5
Le chiffre noir de la criminalité et de la victimisation.....	6
Comprendre de l'intérieur les dynamiques de recrutement .....	6
Méthodologie et limites.....	7
Structure du plan de collecte.....	7
Méthode d'analyse.....	7
Les limites de l'analyse qualitative .....	9
1. CONTEXTUALISATION DE L'ÉTUDE.....	10
A. Dissensus autour de la notion de gangs de rue.....	11
B. Les origines du phénomène et la prise en compte des facteurs de risque et de protection .....	14
C. Les tendances actuelles.....	16
a. Gangs criminalisés et organisations du crime organisé .....	17
b. Implication des adolescentes et des jeunes femmes .....	17
c. Santé mentale et effets des traumatismes sur l'affiliation .....	18
d. Réseaux sociaux et glorification de l'appartenance aux gangs.....	18
e. Gang criminalisé et exploitation sexuelle.....	19
2. DÉFINITION DE LA ZONE D'ÉTUDE .....	20
A. Le besoin d'une actualisation des données .....	21
B. Laval, un territoire aux prises avec des phénomènes de recrutement et de violences liées aux gangs criminalisés .....	22
C. Des secteurs particulièrement à risque en matière d'affiliation juvénile .....	23
D. Le secteur de Chomedey .....	25
3. RÉSULTATS DU PLAN DE COLLECTE.....	28
3.1 Quelques éléments contextuels.....	29
A. L'impact de la pandémie sur le développement social des jeunes .....	29
B. Délinquance commune et délinquance distinctive .....	29
C. Les gangs émergents .....	31
3.2 Les facteurs de risque d'affiliation à des gangs criminalisés.....	31

A. L'influence du milieu socio-économique .....	31
B. La dualité entre les systèmes de valeurs familial et scolaire .....	33
C. La méfiance envers les institutions, les figures d'autorités et la police .....	34
D. Un besoin de valorisation et de reconnaissance : une quête de pouvoir et d'indépendance.....	35
3.3 Actualisation sur la place des filles dans les gangs criminalisés.....	37
3.4 L'influence des réseaux sociaux .....	40
3.5 Les difficultés à limiter les opportunités criminelles pour lutter contre le recrutement.....	42
A. L'approche informelle des intervenants : l'absence d'autorité, de pouvoir et de préjugés comme facteur de confiance .....	42
B. Le manque de ressources et une faible prévention tertiaire .....	43
C. Les offres de soutien.....	45
CONCLUSION .....	48
BIBLIOGRAPHIE.....	50

## **TABLEAUX, CARTES ET GRAPHIQUE**

Tableau 1.....	15
Tableau 2.....	17
Tableau 3.....	26
Tableau 4.....	31
Carte 1.....	23
Carte 2.....	24
Carte 3.....	27
Graphique 1 .....	33

## INTRODUCTION

### Mise en contexte du mandat

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), créé en 1994, est un centre de ressources et un forum international unique d'échanges et de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne, ayant son siège social à Montréal. En 2020, le CIPC a développé et mis en œuvre un Laboratoire en sécurité urbaine (LabSU) pour la Ville de Montréal grâce à un financement conjoint de la Ville de Montréal et du ministère de la Sécurité publique du Québec. Le Laboratoire a pour objectif de proposer une plateforme d'innovation, d'échanges et de développement de connaissances.

Le CIPC collabore régulièrement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) dans la réalisation, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et l'évaluation de projets en prévention de la criminalité. Ainsi, le ministère de la Sécurité publique du Québec a mandaté le CIPC à travers le Laboratoire en sécurité urbaine de Montréal en 2022 pour réaliser une collecte de données qui vise à actualiser les connaissances sur les réalités du terrain de manière à mieux prévenir le recrutement des jeunes par les gangs criminalisés.

Cette analyse vise à faire ressortir les faits saillants, à proposer une première étude des principales stratégies de recrutement, mais aussi à situer ce phénomène géographiquement par de l'observation de terrain, des entretiens individuels et une revue de littérature sur le sujet. L'objectif final de ce rapport est de formuler des recommandations afin de contenir ce phénomène et d'améliorer la sécurité des milieux de vie.

### La pertinence d'une collecte de données qualitatives

#### Les limites d'une approche quantitative en matière de gangs de rue

L'analyse des données issues du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) laisse entrevoir plusieurs limites lorsque l'on souhaite renseigner localement la réalité des gangs criminalisés sur un territoire. D'une part, l'absence de consensus autour de la notion de gangs et, par extension, de ses membres et de leurs activités pose un enjeu majeur en matière de recension du phénomène par les policiers et policières. Il est ainsi souvent difficile pour les autorités qui rapportent une infraction de savoir si la personne impliquée est membre d'un gang, mais aussi de mesurer son niveau d'adhésion, et d'opérer une distinction avec des infractions qui seraient commises traditionnellement par le crime organisé. Pour Guay & Fredette, « cela constitue un obstacle, surtout lorsqu'il s'agit d'estimer le nombre de gangs et le nombre de membres, d'étudier leur évolution ou de comparer les différents travaux de recherche entre eux » (2010, 167).

D'autre part, l'indice de suspicion du crime organisé, qui peut être utilisé par les policiers lors du rapportage d'un évènement, pose trois limites majeures. Cet indice est mobilisable si le rapporteur soupçonne que l'infraction est liée aux gangs criminalisés ou au crime organisé. Il est donc hautement discrétionnaire et subjectif. Par ailleurs, les notions de gangs criminalisés et de crime organisé sont utilisées de façon

interchangeable, alors qu'ils ne recouvrent pas (tel qu'indiqué précédemment), les mêmes réalités dans la pratique. Cet indice est également mis à la disposition du CIPC pour les catégories d'infractions liées aux armes à feu, alors même que de nombreuses autres catégories sont caractéristiques de l'activité polymorphe des gangs de rue.

Enfin, l'alternative d'analyser le nombre d'évènements commis par plusieurs auteurs, et donc en groupe, est aussi trop imprécise. En identifiant le volume d'infractions commis par plus d'un auteur, on ne parvient pas nécessairement à qualifier des faits attribuables à un gang de rue. De nombreux autres profils d'auteurs peuvent être impliqués pour ces infractions collectives.

### **Le chiffre noir de la criminalité et de la victimisation**

La comparaison des statistiques de la criminalité déclarée aux autorités et des données portant sur la victimisation démontre qu'une part importante d'incidents criminels ne sont jamais signalés à la police (Perreault, 2015). Les raisons pour lesquelles une personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs les plus souvent cités sont : le manque de confiance dans la police et l'appareil de justice, la peur de ne pas être cru et par conséquent d'être victimisé à nouveau et la peur des représailles.

Par ailleurs, les activités criminelles rattachées aux gangs de rue ayant un objectif éminemment lucratif restent le plus souvent souterraines et sont particulièrement sous-dénoncées dans un contexte où l'omerta reste une condition caractéristique de leur survie. Les enquêtes de victimisation anonymes peuvent permettre d'estimer en partie cette sous-déclaration. L'Enquête sociale générale de Statistique Canada (ESG), réalisée tous les cinq ans, documente cette sous-déclaration à la police au Canada. Toutefois, l'échantillonnage de l'ESG pour la région de Montréal est trop petit pour être utilisé à des fins d'estimation précise ou permettre des découpages par arrondissement. D'autre part, les enquêtes de victimisation ont leurs limites. Évidemment, elles ne contrôlent pas la véracité des faits puisque les crimes déclarés lors du sondage ne sont pas vérifiés. La tendance actuelle est d'utiliser ces deux sources d'information pour juger de la situation de la criminalité sur un territoire.

### **Comprendre de l'intérieur les dynamiques de recrutement**

Considérant la complexité du phénomène étudié et les nombreuses limites d'une approche quantitative en la matière, le présent plan de collecte propose de privilégier une approche basée sur une méthode d'enquête qualitative. Celle-ci vise à s'intéresser plus spécifiquement aux déterminants des comportements des jeunes et de leur environnement social, à obtenir des informations contextualisées qui pourront être interprétées et produire des connaissances. Elle a également pour objectif d'apporter un éclairage sur des aspects trop souvent invisibilisés des données quantitatives existantes, et de comprendre « de l'intérieur les représentations, attitudes, motivations et pratiques d'un groupe ou d'un univers social particulier, à travers l'analyse du discours et l'observation de pratiques » (Sawadogo, 2021). Dans le cadre de l'affiliation aux gangs de rue, cette stratégie d'enquête se révèle donc particulièrement adaptée afin de mieux cerner les facteurs d'attractivités des gangs à l'œuvre parmi la population jeune, mais également de recueillir les récits

des intervenants et intervenantes de terrain aux prises avec cette problématique dans leur fonction quotidienne.

## **Méthodologie et limites**

Le travail d'enquête s'appuie sur un ensemble d'activités croisées, mêlant techniques de collecte de données traditionnelles, et méthodes participatives ciblées. L'objectif était de rejoindre un maximum de profils de participants et participantes, tels que les experts et expertes académiques en matière de gangs de rue, les intervenants et intervenantes professionnels et acteurs et actrices ressources précédemment identifiés, mais essentiellement les jeunes aux prises avec ce phénomène.

### **Structure du plan de collecte**

Ce rapport est articulé en trois sections distinctes. La première section offre un cadre d'analyse du phénomène et des caractéristiques propres aux gangs criminalisés, ainsi que sur les facteurs de risque et de protection liés à leur adhésion.

La section suivante vise à établir le contexte sociospatial de l'étude, en mettant en lumière les caractéristiques sociodémographiques, socio-économiques et sociocontextuelles spécifiques du territoire concerné, à savoir le quartier de Chomedey à Laval.

Finalement, la troisième section constitue l'interprétation des données qualitatives collectées. Elle comporte cinq sous-parties. La première vise à introduire quelques éléments définitionnels afin de bien cerner le sujet de l'étude. La seconde partie expose, par les multiples témoignages recueillis, les facteurs de risque associés à l'adhésion à des gangs criminalisés, tandis que la troisième se focalise spécifiquement sur le rôle et le recrutement des femmes et des jeunes filles au sein de ces réseaux. La quatrième sous-partie met l'accent sur l'importance croissante des réseaux sociaux dans le processus d'adhésion aux gangs criminalisés. Enfin, la cinquième et dernière sous-partie propose une évaluation du système d'intervention actuel en vue d'identifier les pistes de solutions manifestées par les parties prenantes pour prévenir ou réduire le risque d'adhésion des jeunes à un gang criminalisé.

### **Méthode d'analyse**

Ce plan de collecte découle de l'analyse de diverses sources d'information, qu'elles soient d'ordre institutionnel, universitaire, contextuel ou communautaire. Il est important de préciser que les données collectées à l'aide de ces activités ont permis aux participants et participantes de s'exprimer librement. Ces exercices ont été menés dans le respect de l'éthique de la recherche et de la confidentialité des données, en veillant à créer un environnement propice à une communication ouverte et honnête. En effet, chaque membre de l'équipe du CIPC ayant pris part à ce projet de recherche a suivi une formation dédiée à l'Éthique de la recherche impliquant des êtres humains (EPTC 2). À la suite de cette formation, tous ont obtenu un certificat d'achèvement délivré par le Groupe en Éthique de la Recherche (GER) du gouvernement du Canada.

Pour la rédaction de ce rapport, la méthode de collecte et d'analyse de données qui a été employée est la technique consultative.

Afin de dresser un portrait contextualisé des enjeux du recrutement des jeunes par les gangs criminalisés à Laval, nous avons réalisé plus d'une vingtaine d'entretiens individuels :

- Plus d'une dizaine de jeunes lavallois considérés comme étant à risque d'affiliation ont été rencontrés lors de ce projet. Ces entretiens avaient pour objectifs d'identifier la présence dans leurs milieux de vie et leur perception du recrutement et de la sollicitation par les réseaux délinquants, permettant ainsi de dresser un portrait contextualisé des enjeux au niveau local. Ces entretiens ont également pu faire ressortir certaines zones considérées comme insécurisantes dans les mobilités des jeunes, à travers l'identification des endroits qu'ils fréquentent, des trajets préconisés et des zones à éviter.
- Des entretiens individuels ont été menés avec cinq acteurs œuvrant dans différents secteurs et organisations du milieu communautaire, avec pour objectifs de documenter les ressources disponibles et les champs d'action réels afin de mieux comprendre les réalités de l'intervention auprès des jeunes. La pertinence des activités communautaires de groupe pour renforcer la cohésion sociale des jeunes, ainsi que l'implication de figures locales en tant que modèles dans ces activités, ont également été interrogés.
- Deux entretiens ont été réalisés avec des personnes issues du milieu universitaire afin de compléter notre analyse terrain avec des données théoriques actualisées.
- Quatre entretiens ont également été menés avec des policiers, trois étant des policiers en prévention et un étant en répression.

Cette approche permet d'avoir une vision holistique du jeune et de sa situation, car la sphère criminelle interagit avec les sphères familiale, amicale, individuelle, scolaire, professionnelle, ainsi qu'avec les intérêts et les aspirations futures du jeune. La complémentarité de ces entretiens, regroupant des acteurs communautaires, universitaires, institutionnels et des jeunes à risque d'affiliation avec des missions différentes, a permis de représenter avec justesse les enjeux socio-économiques inhérents à la criminalité sur le territoire lavallois.

Dans l'ensemble, ces activités ont permis de :

- Comprendre le contexte dans lequel la criminalité s'insinue dans la vie des jeunes et ce qui les pousse à intégrer ou à être approchés par les réseaux délinquants.
- Définir les facteurs de risque et de protection des jeunes à risque de Laval.
- Analyser comment les opportunités criminelles se sont présentées à ces jeunes et ce qui a motivé leur décision de les saisir, en répondant à quels besoins.
- Identifier les enjeux du milieu communautaire et institutionnel.
- Prendre connaissance des pistes de solution des parties prenantes pour prévenir ou réduire le risque d'adhésion des jeunes à un gang criminalisé.



### **Les limites de l'analyse qualitative**

Certains enjeux de mobilisation ont restreint la collecte de données qualitatives. En effet, plusieurs tentatives ont été nécessaires pour rejoindre certains acteurs afin d'organiser la tenue des activités, notamment celle avec les familles. Il était très difficile de prévoir ces activités étant donné le degré d'implication demandé. Plusieurs acteurs issus du milieu communautaire rencontrés expliquent la faible mobilisation des parents par l'hypothèse de sursollicitation des acteurs et actrices, et le temps nécessaire à cette activité, qui entraînerait un désintérêt pour la participation aux activités de recherche.



# 1. CONTEXTUALISATION DE L'ÉTUDE

Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation des actes de violence armée impliquant des jeunes dans certains quartiers de Montréal, ce qui a remis en question la problématique des gangs criminalisés dans les médias et la politique. Dans son dernier rapport sur les homicides au Canada en 2022, Statistique Canada a indiqué que près d'un quart des homicides (23 %) commis en 2021 étaient liés aux gangs criminalisés, le taux le plus élevé enregistré depuis le début de la collecte de données en 2005. En novembre 2018, un sommet sur la violence armée et les gangs a été organisé à Ottawa par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. L'objectif était de comprendre les tendances et les défis face à la violence armée et aux gangs. De plus, de nombreuses études révèlent que les membres de gang sont de plus grands producteurs de crimes que les autres délinquants. Les gangs sont considérés comme la manifestation la plus dangereuse des groupes antisociaux (Thornberry, 2003; Pyrooz, D. 2016).

Ainsi, l'importance de réfléchir à des actions et des pratiques pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux armes à feu et aux activités criminelles (Sécurité publique Canada, 2021) se révèle cruciale pour la région métropolitaine de Montréal.

En effet, elle est la troisième région du pays la plus touchée par les homicides liés aux gangs criminalisés. Elle est la seconde à avoir enregistré une augmentation significative de ces événements en 2021 (+ 11 points) derrière Vancouver. Environ les trois quarts (74 %) de ces homicides étaient commis avec une arme à feu et 65% avec une arme de poing (Statistique Canada, 2021).

Il semble facile de se focaliser sur les liens entre gangs criminalisés et armes à feu. Cependant, il est important de noter que les membres ne se limitent pas aux homicides et tentatives de meurtre par armes à feu dans leurs activités. Une multitude d'autres infractions quotidiennes y sont associées, allant du simple méfait au vol qualifié avec violence, en passant par le trafic de stupéfiants, les voies de fait, les agressions sexuelles et le recrutement pour le commerce du sexe (Gouvernement du Canada, 2022). Par ailleurs, l'existence et la perpétuation des activités des gangs criminalisés ont un impact durable sur l'écosystème social dans lequel ils évoluent. Les trajectoires individuelles des jeunes impliqués, leur famille, leur quartier, leur milieu scolaire et leur communauté plus large en sont fortement affectés.

## **A. Dissensus autour de la notion de gangs de rue**

Conceptualisé pour la première fois en 1920, c'est depuis les années 1990 que les recherches sur les gangs criminalisés connaissent une véritable effervescence. Cependant, il n'y a toujours pas de définition consensuelle des termes gang, membre de gang, crime de gang et gang de rue. Les gouvernements, les organisations policières, les organismes communautaires et d'autres acteurs de la société civile ont des divergences quant aux critères permettant de définir adéquatement les gangs criminalisés. Ce faisant, il est d'une importance capitale pour notre étude de poser les bases conceptuelles de ce que recouvre la notion de gangs de rue.

Pour le terme « gang de rue », le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) a adopté une définition récente décrivant les gangs de rue comme des « groupes d'adolescents et de jeunes adultes qui se réunissent pour former une organisation semi-structurée, essentiellement pour se livrer à des activités

criminelles planifiées et profitables ou à des actes de violence organisés contre des gangs de rue rivaux » (Gouvernement du Canada, 2022). La notion de gangs de rue et de gangs urbains est par ailleurs utilisée de façon interchangeable par les services du gouvernement. D'autres définitions reposent sur une multitude d'autres critères tels que l'âge des membres, le recours à des signes distinctifs, le contrôle ou la revendication d'un territoire, le niveau d'organisation et de stabilité, le nombre de membres, l'adoption de certains codes ou rituels, la préférence pour une criminalité urbaine, la participation régulière à des actes criminels, violents ou délinquants, ainsi que l'existence d'une origine ethnique ou raciale commune (Guay & al., 2015).

C'est sur ces caractéristiques propres au gang de rue que semble reposer la définition édictée par le Service de renseignement criminel du Québec (SRCQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui qualifie le gang de rue comme un « regroupement plus ou moins structuré d'adolescents et de jeunes adultes qui privilégient la force et l'intimidation du groupe pour accomplir des actes criminels, et ce, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance ou de contrôler des sphères d'activités lucratives » (SPVM, 2004).

Cependant, certains chercheurs critiquent l'utilisation dépassée et discriminatoire du terme « gang de rue ». Initialement, la catégorie de « gang de rue » a été créée dans le champ médiatique à la fin des années 80 à la suite d'articles de presse entre 1987 et 1989 qui traduisaient l'expression anglaise « *street gang* » avant de s'étendre au champ scientifique et aux usages institutionnels (Décary-Secours, 2020). Bien qu'il n'y ait pas de définition précise, ce terme continue d'être utilisé. Il cristallise une panique morale (Cohen, 1971) et certaines craintes collectives liées à la délinquance, à la jeunesse et à l'immigration.

En effet, lorsque les études scientifiques se penchent sur la délinquance juvénile et les gangs de rue, l'accent est souvent mis sur l'identification des groupes ethniques présentant un risque plus élevé de s'associer à un gang. On considère généralement l'association à un gang de rue comme un phénomène touchant principalement les groupes ethnoculturels minoritaires, sans toutefois préciser concrètement le rôle de l'ethnicité et de la culture dans cette association. Des recherches de plus en plus nombreuses soulignent cependant l'hétérogénéité de la composition ethnique des gangs et la présence de membres « blancs ». Il est essentiel de démystifier l'idée selon laquelle les gangs sont basés sur une logique ethnique. L'ethnicité ne constitue en aucun cas un facteur de risque. La composition d'un réseau criminel reflète généralement celle du quartier. Par exemple, si un quartier présente une homogénéité ethnique, le gang sera également homogène sur ce plan. En revanche, si un quartier est plus multiculturel, le gang sera plus hétérogène.

De plus, la dénomination de « gang de rue » est influencée par des considérations raciales. Par exemple, les groupes suprémacistes blancs peuvent être catégorisés comme des « groupes politiques violents » plutôt que des gangs de rue. En prenant en compte les mécanismes discursifs de reproduction du racisme et la perpétuation d'une référence raciale implicite associée aux gangs de rue, il est jugé inapproprié d'utiliser ce terme pour comprendre comment les membres s'identifient eux-mêmes ou sont identifiés par leur entourage. Le terme « gangs de rue » manque d'ouverture à la diversité et véhicule des biais cognitifs pouvant conduire à une interprétation erronée de l'origine ethnique des membres. Face à ce constat, certains organismes, comme le SPVM, préfèrent utiliser l'appellation « groupe de jeunes délinquants » ou « groupe criminel organisé ».

Aussi, les critères d'identification des membres et des types de membres posent des problèmes de validité et de fidélité. Il existe des biais de perception dans la mesure où les policiers, policières, et les étudiants, étudiantes, se concentrent davantage sur les signes et symboles, tandis que les professionnels et professionnelles du domaine social mettent davantage l'accent sur la nature de l'infraction (p. ex. la violence) et son contexte (p. ex. les complices).

Il convient donc d'être prudent quant à son utilisation et de privilégier plutôt l'expression « gang criminalisé », qui évite ces connotations racistes et discriminatoires. Selon le sociologue Frédéric Boisrond, l'appellation « gang criminalisé » est plus appropriée, car elle englobe le phénomène sans se focaliser sur l'origine du gang, qui est souvent associée à certaines minorités ethnoculturelles (Boisrond, 2020).

Nous avons donc adopté la définition de Klein et Maxson (2006) pour cerner le terme « gang criminalisé ». Cette définition repose sur cinq critères spécifiques :

*"A street gang is any durable, street-oriented youth group whose involvement in illegal activity is part of its group identity.*

*Point 1: Durable is a bit ambiguous, but at least an existence of several months can be used as a guideline. Many gang-like groups come together and dissipate within a few months. The durability refers to the group, which continues despite turnover of members.*

*Point 2: Street-oriented implies spending a lot of group time outside home, work, and school – often on streets, in malls, in parks, in cars, and so on.*

*Point 3: Youth can be ambiguous. Most street gangs are more adolescent than adult, but some include members in their 20s and even 30s. Most have average ages in adolescence or early 20s.*

*Point 4: Illegal generally means delinquent or criminal, not just both-ersome.*

*Point 5: Identity refers to the group, not the individual self-image."*

Notre choix s'est porté sur cette définition principalement parce que l'élément « jeune » permet de distinguer les gangs des organisations du crime organisé mettant également de côté des aspects stigmatisants tels que les signes et symboles distinctifs, ce qui correspond davantage à la manière dont les jeunes perçoivent et décrivent leur réalité.

Finalement, dans le cadre de ce rapport, nous continuerons à utiliser le terme « gang criminalisé » développé par le sociologue Frédéric Boisrond, et l'expression « réseaux délinquants » préférée par la plupart des professionnels et professionnelles en intervention à Montréal, car certains individus adhèrent aux valeurs d'un gang sans commettre d'infractions.

## B. Les origines du phénomène et la prise en compte des facteurs de risque et de protection

Aux États-Unis, le phénomène des gangs criminalisés trouve son origine dans une nouvelle forme de distinction des classes. La révolution industrielle, associée à l'immigration européenne, a créé une société basée sur des différenciations socioraciales. L'appartenance à un gang est devenue une source d'identité, de statut social et de survie économique (Decker et Van Winkle, 1996). Ce phénomène n'est pas limité aux États-Unis : le Canada est également confronté à cette délinquance, bien que le phénomène y soit moins répandu et ait fait l'objet de moins d'études.

La formation de gangs au Canada partage des similitudes avec son émergence aux États-Unis. Plusieurs facteurs tels que la diversité ethnoculturelle, les obstacles à l'accès à certaines ressources et opportunités d'avenir, ou encore, les difficultés économiques rencontrées par certains jeunes immigrants ont pu contribuer à leur adhésion à des gangs criminalisés au Canada (Covey, 2003).

À Montréal en particulier, les gangs criminalisés ont vu le jour par l'intermédiaire de Jean Beauvoir et de Bernard Matthieu. Ces derniers ont participé à la création du gang de Master B, qui deviendra plus tard les Bo-Gars. Suite à cette implantation, les autorités locales sont témoins de l'apparition de nouveaux gangs, notamment les Bleus (*creeps*) et les Rouges (*bloods*), les plus connus dans la mémoire collective des Montréalais.

Dans les années 80, la recrudescence des infractions liées aux gangs criminalisés a suscité l'attention des médias et du pouvoir législatif canadien, incitant la communauté scientifique à mieux documenter cette problématique.

Les facteurs de risque liés à l'adhésion des jeunes dans un gang ont été particulièrement étudiés et ont fait l'objet de nombreuses recherches et publications scientifiques. Certains programmes innovants de prévention des gangs ont mis l'accent sur l'atténuation des facteurs de risque et la promotion des facteurs de protection. Un seul facteur de risque ne peut pas à lui seul engendrer l'adhésion à un gang, mais un jeune accumulant plusieurs facteurs de risque peut être plus susceptible de le faire (Decker, Melde et Pyrooz, 2013). Identifier les jeunes cumulant plusieurs facteurs de risque est donc un moyen de déterminer s'ils sont plus ou moins susceptibles d'adhérer à un gang criminel. Cependant, peu d'études ont examiné les facteurs de protection et les listes de facteurs proposées par les recherches ne sont pas entièrement fiables (Dunbar, 2017). Ainsi, notre étude se base sur les tableaux ci-dessous qui répertorient ces différents facteurs en fonction de cinq catégories entourant l'individu.

**Tableau 1** : Facteurs de risques et facteurs de protection relatifs à l'adhésion aux gangs criminalisés

**FACTEURS DE RISQUES RELATIFS À L'ADHÉSION AUX GANGS CRIMINALISÉS**

Catégories	Facteurs
Individuel	Expériences de vie négatives (p. ex. maladie grave, relations interrompues) ou traumatisantes (p. ex. violences intrafamiliales, sexuelles, stress post-traumatique); comportements problématiques précoces (p. ex. réactivité, agression, impulsivité); croyances délinquantes prédominantes; abus d'alcool ou de drogues; faible estime de soi; attitude progang; plus grande tolérance vis-à-vis de la déviance; personnalité compétitive; propriété d'une arme; constitution d'un dossier d'infractions (notamment, actes d'agressivité); proximité amicale, communautaire ou géographique avec un gang.
Pairs	Volonté de s'engager auprès de ses pairs; influences négatives dans la vie du jeune; trop grande confiance envers des pairs à personnalité antisociale; besoin de reconnaissance et d'appartenance; entretien de relations avec des délinquants, proximité d'amis consommant de la drogue.
École	Suspension de l'école; difficultés et échecs scolaires; faible espoir quant à sa réussite scolaire; faible aspiration liée aux études; frustration vis-à-vis de l'école; étiquetage négatif par les professeurs; marginalisation; proximité avec des camarades de classe appartenant à un gang.
Famille	Faible statut socio-économique; faible supervision et désengagement parental; bris de liens familiaux; famille nombreuse; faibles stratégies de gestion de la famille; discipline parentale inappropriée; manque d'affection dans les relations parents-enfants, proximité familiale avec un gang; absence de modèles parentaux; attitudes proviolence de la part des parents.
Collectivité	Faible sentiment d'appartenance à la collectivité; faible employabilité; précarité sociale, économique et matérielle, faible qualité de l'environnement de résidence.

Sources : Peterson et Morgan, 2014 ; Herbert et al, 1997.

## FACTEURS DE PROTECTION RELATIFS À L'ADHÉSION AUX GANGS CRIMINALISÉS

Catégories	Facteurs
Individuel	Tempérament résilient; bonnes aptitudes sociales; capacités d'adaptation positives; bonnes capacités décisionnelles; sentiment d'efficacité personnelle; estime de soi élevée; valeurs et attitudes positives.
Pairs	Interactions avec des pairs prosociaux; participation à des activités prosociales; groupe de pairs positifs; liens sociaux positifs; soutien des pairs.
École	Réussite scolaire; aspirations au chapitre de l'éducation; sentiment d'accomplissement et respect envers le milieu de l'éducation; fort engagement envers l'école et lien étroit avec l'école; relations positives avec les adultes dans le milieu scolaire.
Famille	Liens avec la famille; relations familiales fortes; soutien familial; cohésion familiale; capacité pour les parents ou les membres de la famille élargie de passer du temps avec les jeunes; grande participation des parents; supervision et surveillance intensives; relations émotionnelles positives entre les parents et l'enfant (p. ex. relation chaleureuse et axée sur l'acceptation et le soutien).
Collectivité	Bien-être lié au lieu de résidence (p. ex. taux de criminalité faible, statut socio-économique élevé, accès aux ressources de base); cohésion sociale entre voisins; confiance entre les voisins.

Sources : Dunbar, 2017, (p.9); Krohn et coll., 2014; McDaniel, 2012; O'Brien et coll., 2013; Rossiter et Rossiter, 2009; Shaffer, 2014.

Ces deux tableaux démontrent que des vulnérabilités et les résolutions associées se manifestent dans toutes les sphères de vie. À ces vulnérabilités, il convient d'ajouter les motivations qui varient d'un individu à l'autre. Elles peuvent être liées à des préoccupations sécuritaires, à la quête d'un sentiment d'appartenance, à la recherche de reconnaissance ou plus encore. Nous accordons une importance cruciale à préciser ces éléments dans le cadre de ce rapport.

### C. Les tendances actuelles

Le phénomène des gangs criminalisés soulève un intérêt grandissant à la fois dans le monde académique et parmi les acteurs communautaires et politiques, en raison de plusieurs tendances. Nous nous interrogeons notamment sur la collusion entre les gangs criminalisés et d'autres formes de crime organisé, le rôle des filles et des jeunes femmes dans les gangs, les impacts de la santé mentale et des traumatismes, ainsi que le rôle des médias sociaux dans le processus d'affiliation et de glorification.



### a. Gangs criminalisés et organisations du crime organisé

Les frontières paraissent poreuses entre ces deux notions, qui sont parfois utilisées de façon interchangeable dans les relevés d'infraction des policiers au Québec. L'article 467.1(1) du Code criminel du Canada définit le crime organisé comme « un groupe de trois ou plusieurs personnes dont le but est la perpétration d'une ou de plusieurs infractions qui pourraient leur procurer, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier ». Les activités illégales qui permettent de gagner de l'argent, tel que les jeux de hasard, la prostitution, la pornographie, le trafic de drogue, la fraude à l'assurance et à la construction, les faillites illégales, le vol de véhicules à moteur, la criminalité informatique et la contrefaçon sont typiques du crime organisé (Gendarmerie Royale du Canada, 2011).

**Tableau 2 :** Distinction entre gangs de rues et crime organisé

<b>GANG DE RUES</b>	<b>CRIME ORGANISÉ</b>
Regroupements d'adolescents et de jeunes adultes	Regroupements formés majoritairement d'adultes
Leadership et membership instables	Leadership et membership stables
Structure hiérarchique de type collégial (non traditionnelle)	Structure hiérarchique de type pyramidal (traditionnelle)
Criminalité polymorphe (hétérogénéité)	Investissements financiers (champs de spécialisation)
Principe du plaisir	Gains économiques

Source : Association des services de réhabilitation sociale du Québec, 2014.

Les gangs criminalisés sont étroitement liés au crime organisé, car leurs membres ont souvent des rôles d'exécutants et effectuent des tâches pour le compte des organisations criminelles. Cependant, les organisations criminelles traditionnelles se différencient souvent des gangs criminalisés par l'âge plus élevé de leurs membres, la stabilité de leur leadership, leur structure pyramidale ainsi que leur spécialisation sectorielle lucrative (ASRSQ, 2014). Il est donc important de comprendre les similitudes et les risques de collusion potentielle entre ces deux types de groupes criminels tout en évitant de les confondre dans le cadre du présent plan de collecte de données.

### b. Implication des adolescentes et des jeunes femmes

Au début des recherches sur les gangs criminalisés, les études se concentraient principalement sur les jeunes hommes, considérant la proportion plus faible des femmes impliquées dans les infractions caractéristiques des gangs, et la dimension éminemment genrée du phénomène. Cependant, il n'y a pas de statistiques officielles sur le pourcentage de filles et de garçons impliqués dans les gangs criminalisés et les chiffres varient considérablement dans les études recensées (10 % de filles pour Curry, Ball et Fox, 1994 ; National Gang Center, 2009 / 38 % de filles pour Esbensen & Winfree, 1998 / 20 à 46 % de filles pour Miller, 2002 / 6,6 % de filles pour Moestue et Lazarevic, 2010).

Certains chercheurs estiment que les filles dans les gangs sont cantonnées à des rôles tels que la prostitution, la marchandisation de leur corps, l'intermédiation lors de transactions ou l'espionnage auprès de gangs rivaux (Dorais et Corriveau, 2009; Hamel, et al., 1998).

Cependant, leur rôle dans la criminalité pourrait être sous-estimé étant donné la focalisation sur les garçons dans les recherches passées (Guay et C. Poulin, 2012). Par ailleurs, « il existe des différences entre les gangs et au sein des gangs dans la façon dont les filles se conduisent, et il devient alors difficile de classer les fonctions de celles-ci dans des catégories précises et définies » (Fournier, 2004, 31). Selon l'approche féministe de Curry (1998), les chercheurs masculins ont tendance à minimiser l'implication des filles dans les gangs, ce qui a dominé la littérature pendant longtemps. Par conséquent, il est essentiel d'actualiser la question de l'adhésion des adolescentes et des jeunes femmes aux gangs criminalisés.

### **c. Santé mentale et effets des traumatismes sur l'affiliation**

La santé mentale des jeunes contrevenants est un sujet qui suscite un intérêt croissant. Selon un rapport publié en 2017 par le MSP sur les enjeux actuels des gangs criminalisés au Canada, les jeunes membres de gangs criminalisés ont plus de risques d'être exposés à la violence et de vivre des situations de victimisation violente par rapport aux jeunes qui ne sont pas impliqués dans ces gangs (Dunbar, 2017; Pyrooz, Moule et Decker, 2014; Taylor, Peterson, Esbensen et Freng, 2007). Les jeunes membres de gangs criminalisés sont également plus susceptibles d'expérimenter des situations traumatiques, ce qui peut conduire à des troubles de santé mentale tels que le stress post-traumatique, le détachement et l'insensibilité émotionnelle, renforçant ainsi les risques de délinquance (Kerig, Chaplo, Bennett et Modrowski, 2016; Laurier et Guay, 2016). Les chercheurs s'intéressent de plus en plus au profil psychologique de ces jeunes, car une meilleure compréhension de ces phénomènes psychologiques pourrait aider les professionnels qui travaillent avec ce public à répondre plus efficacement à leurs besoins (Guérin, Laurier et Couture, 2019). Tous ces éléments en font un problème de santé publique, qui peut également affecter la sécurité publique puisque ces facteurs sont directement liés à une « probabilité accrue de délinquance, de criminalité et donc de comportements violents chez les jeunes » (CIPC, 2022, p.15).

### **d. Réseaux sociaux et glorification de l'appartenance aux gangs**

La pandémie de COVID-19 a entraîné une virtualisation croissante du monde social et une augmentation de l'utilisation des réseaux sociaux. Cependant, cela a également renforcé certaines dérives sectaires, ainsi qu'une quête de sens et d'appartenance au sein de la population mondiale (Miviludes, 2021). Les difficultés d'intervention sur la sphère numérique, de même que l'état de vulnérabilité existentiel dans lequel ont été plongés de nombreux jeunes, impliquent de s'interroger sur le rôle des réseaux sociaux dans le recrutement des jeunes au sein des gangs criminalisés, et sur les modalités de ce recrutement. Comme le souligne l'experte en gangs criminalisés Caroline Raza, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), « les gangs criminalisés utilisent les réseaux sociaux pour faire la démonstration de leur puissance et défier leurs ennemis » (CIPC, 2022).

Ils sont aussi particulièrement efficaces dans l'enrôlement des jeunes au sein de réseaux lucratifs qui alimentent directement l'activité criminelle des gangs criminalisés, tels que les réseaux d'exploitation sexuelle. Dans son rapport de 2021, l'organisme de travail de rue La Piaule constatait ainsi qu'Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux, est le médium le plus souvent utilisé pour recruter les jeunes au sein d'exploitation sexuelle.

Il est donc crucial de s'interroger sur les formes actuelles de recrutement en matière de gangs criminalisés à l'ère post-pandémique.

#### **e. Gang criminalisé et exploitation sexuelle**

L'exploitation sexuelle est un acte qui implique l'abus d'une personne en situation de vulnérabilité, de dépendance ou en situation d'inégalité de force, dans le but de profiter de son corps à des fins sexuelles et d'en tirer profit. Il peut s'agir d'un avantage pécuniaire, social ou personnel, tel que la gratification sexuelle, ou de toute autre forme de mise à profit (ministère de la Sécurité publique, 2019). Lorsque cette personne est exploitée sexuellement, elle peut l'être pour le compte d'un gang criminalisé. Les deux phénomènes peuvent entretenir des liens particulièrement étroits. Cette connexité est retrouvée dans la littérature qui associe souvent l'exploitation sexuelle à une activité du gang.

Les gangs criminalisés sont de plus en plus accusés d'être impliqués dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (Chantal Fredette et Stéphanie Béliveau (2014), ce qui soulève des préoccupations et renforce la pertinence de notre étude par son interdisciplinarité.



## 2. DÉFINITION

## DE LA ZONE D'ÉTUDE

## A. Le besoin d'une actualisation des données

À la lumière de la revue de littérature effectuée, plusieurs constats appellent à la mise sur pied d'une collecte de données afin d'actualiser la connaissance sur le recrutement des jeunes au sein des gangs criminalisés.

Dans **un premier temps**, bien que de nombreuses études aient été menées à l'échelle nationale et internationale, il y a un manque de recherche locale sur le sujet. Par conséquent, une approche interdisciplinaire et interscalaire qui combine criminologie, santé publique, psychologie et sociologie est nécessaire pour comprendre pleinement le phénomène. Il est donc crucial de mener des enquêtes de terrain pour recueillir des données qualitatives qui permettront de dresser un portrait nuancé de la réalité des gangs criminalisés et de déceler les problématiques liées au recrutement de jeunes par ces groupes.

Dans **un second temps**, il est important de documenter les nouvelles tendances telles que l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet dans le processus de recrutement, l'évolution de la place des filles et des jeunes femmes et des méthodes d'approche, ainsi que les approches liées aux traumatismes collectifs et individuels. Nous nous efforcerons donc à mieux documenter les moteurs et modalités d'affiliation actuelles aux gangs criminalisés parmi les jeunes sur la base des facteurs de risque et de protection.

Dans **un troisième temps**, pour mieux endiguer le phénomène, il est impératif de comprendre les modes de recrutement actuels et de développer de nouveaux modes d'intervention adaptés. À l'instar des problématiques d'exploitation sexuelle, il pourrait être intéressant de mesurer les lacunes existantes en matière de prévention, et notamment de prévention secondaire et tertiaire. Pour cela, il est important d'esquisser des pistes préventives qui peuvent permettre de limiter l'attractivité de ces groupes et leurs répercussions sur les milieux de vie.

Lors de notre revue de presse<sup>1</sup>, qui visait à recenser les événements liés ou soupçonnés d'être attribuables aux gangs criminalisés dans la région de Montréal, nous avons constaté que près d'un tiers des endroits cités pour l'année 2022 étaient situés dans la ville de Laval<sup>2</sup>. Laval est la troisième ville du Québec en termes de nombre d'habitants et habitantes après Montréal et Québec, et elle se classe au quatrième rang des régions les plus jeunes de la province. Malgré cela, la plupart des recherches en sciences humaines semblent davantage s'intéresser à sa voisine, Montréal, en particulier en ce qui concerne les phénomènes de gangs criminalisés. Pourtant, ce territoire rassemble et divise des membres issus de divers gangs lavallois, et doit faire face à de multiples enjeux de violence juvénile pouvant être attribués à cette problématique. Laval semble donc confrontée à ce phénomène, et les différentes activités menées sur son territoire permettront non seulement de collecter des données actualisées sur le recrutement des jeunes par gangs criminalisés, mais également de mieux comprendre cette réalité complexe.

---

<sup>1</sup> Total de 17 articles du Journal de Montréal entre janvier 2022 et décembre 2022 qui abordent ou insinuent des actes liés aux gangs criminalisés.

<sup>2</sup> 5 articles sur 17 décrivaient des actes commis à Laval. Pour comparaison, Montréal-Nord était aussi cité 5 fois, suivi de Rivière-des-Prairies (3 fois), Saint Léonard (2 fois), Anjou (2 fois), Pointe-Saint-Charles (1 fois), Montréal-Ouest (1 fois), Ahuntsic-Cartierville (1 fois), Ville-Marie (1 fois) et Verdun (1 fois).

Ces dernières années, l'attention en matière de phénomènes de violences armées et d'affiliation aux gangs criminalisés s'est focalisée sur certains territoires du nord-est de l'île de Montréal, en lien avec les événements récents survenus dans ces arrondissements (Saint-Léonard, Montréal-Nord, Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, etc.). La multiplication d'initiatives de recherche, d'enquêtes de terrain, d'assistances techniques et de projets multiacteurs dans ce secteur a cependant conduit à une sursollicitation des intervenants et intervenantes en prévention des violences jeunesse, et à une forme de saturation du processus de collecte d'information. Dans ce contexte, l'intérêt d'une collecte de données au sein des quartiers traditionnellement étudiés de Montréal reste limité, et nous invite à privilégier d'autres territoires d'enquête.

## **B. Laval, un territoire aux prises avec des phénomènes de recrutement et de violences liées aux gangs criminalisés**

Comme explicité précédemment, le territoire de Laval rassemble et divise des membres issus de divers gangs lavallois, et doit faire face à des enjeux multiples de violences juvéniles attribuables à cette problématique. Ainsi, dès 2008, la Table gangs de rue de Laval (TGDR), réunissant 35 partenaires communautaires, a été mise en place afin de réaliser des actions de préventions liées aux gangs criminalisés. À la suite d'une vaste opération de consultation des acteurs sur ce sujet, la TGDR a développé en 2014 le projet « Service aux jeunes » (SAJ), à l'intention des jeunes de 12 à 24 ans à risque ou affiliés aux gangs criminalisés ayant « commis des actes délinquants ou des incivilités » (TGDR, 2015) et ne bénéficiant d'aucune prise en charge pour ces faits. Le SAJ regroupe une diversité d'organismes communautaires clés (hébergement, travail de rue, maisons de jeunes, etc.) et d'acteurs institutionnels (protection de la jeunesse, commission scolaire, Centre intégré de santé et services sociaux [CISSS], ville, service de police, etc.).

Parallèlement, la recrudescence de faits de violences armées semble également se confirmer à travers les dernières données publiées par la police de Laval. Selon le rapport d'activité 2021, le nombre d'affaires déclaré en matière de criminalité a augmenté de 14 % entre 2020 et 2021 (SPL, 2021, 22). Parmi eux, on dénombre plus particulièrement 42 événements reliés aux armes à feu en 2021, comparativement à 2019 qui comptait 18 décharges d'armes à feu. Il est aussi indiqué qu'en 2021, les violences par armes à feu avaient lieu principalement dans des espaces publics et majoritairement dans le quartier de Chomedey.

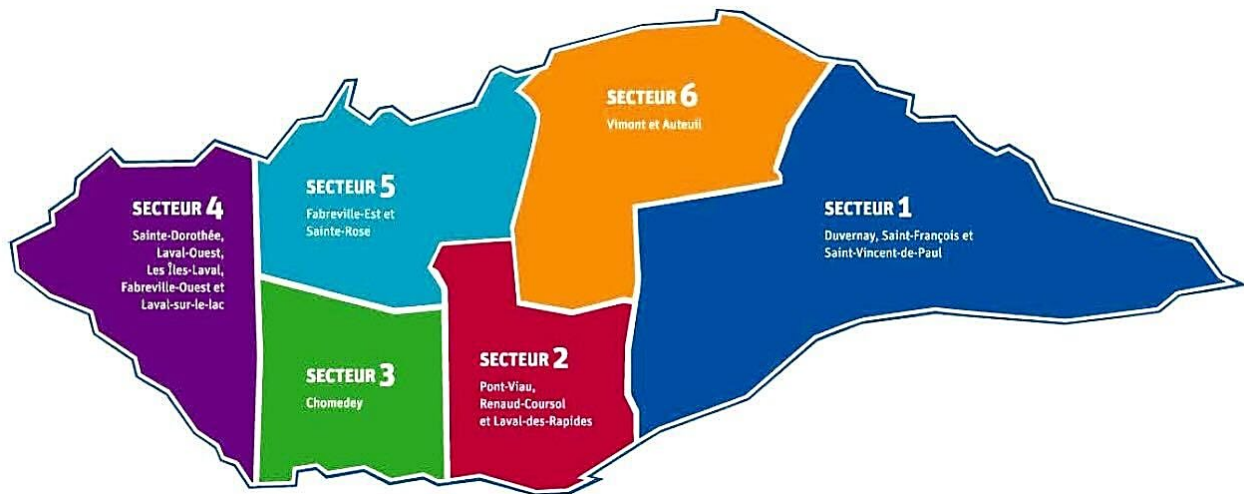
Si l'on se réfère au rapport de Statistique Canada sur les armes à feu et les crimes violents au Canada (Cotter, 2022), il est indiqué que près de la moitié (46 %) des homicides par arme à feu étaient attribuables à des gangs en 2021, comparativement à 7 % des homicides commis au moyen d'autres méthodes. Autrement dit, la grande majorité (82 %) des homicides attribuables à des gangs mettaient en cause la décharge d'une arme à feu. De plus, toujours selon une recherche de Statistique Canada, les homicides, les autres infractions causant la mort et les tentatives de meurtre représentaient plus du quart (27 %) des crimes commis à l'aide d'une arme à feu que l'on a confirmée ou soupçonnée d'avoir été commise au profit du crime organisé ou d'un gang. Le vol qualifié (22 %) et la décharge d'une arme à feu avec une intention particulière (21 %) étaient les autres infractions les plus souvent attribuables au crime organisé ou aux gangs de rue (Allen, 2022, p.24). De ce fait, le vol qualifié, la décharge d'une arme à feu avec une intention particulière et les homicides par arme à feu pourraient nous donner des indices sur une présence plus accrue des gangs

criminalisés dans certaines zones du territoire puisqu'il s'agit des infractions les plus attribuables de ces derniers.

### C. Des secteurs particulièrement à risque en matière d'affiliation juvénile

Le territoire de Laval est découpé en quatorze quartiers, issus de son découpage municipal antérieur, fusionné depuis 1965 pour former la ville de Laval. Néanmoins, pour la gestion administrative et la prestation de services municipaux, l'île a été découpée en six secteurs.

**Carte 1 :** Découpage administratif de la Ville de Laval

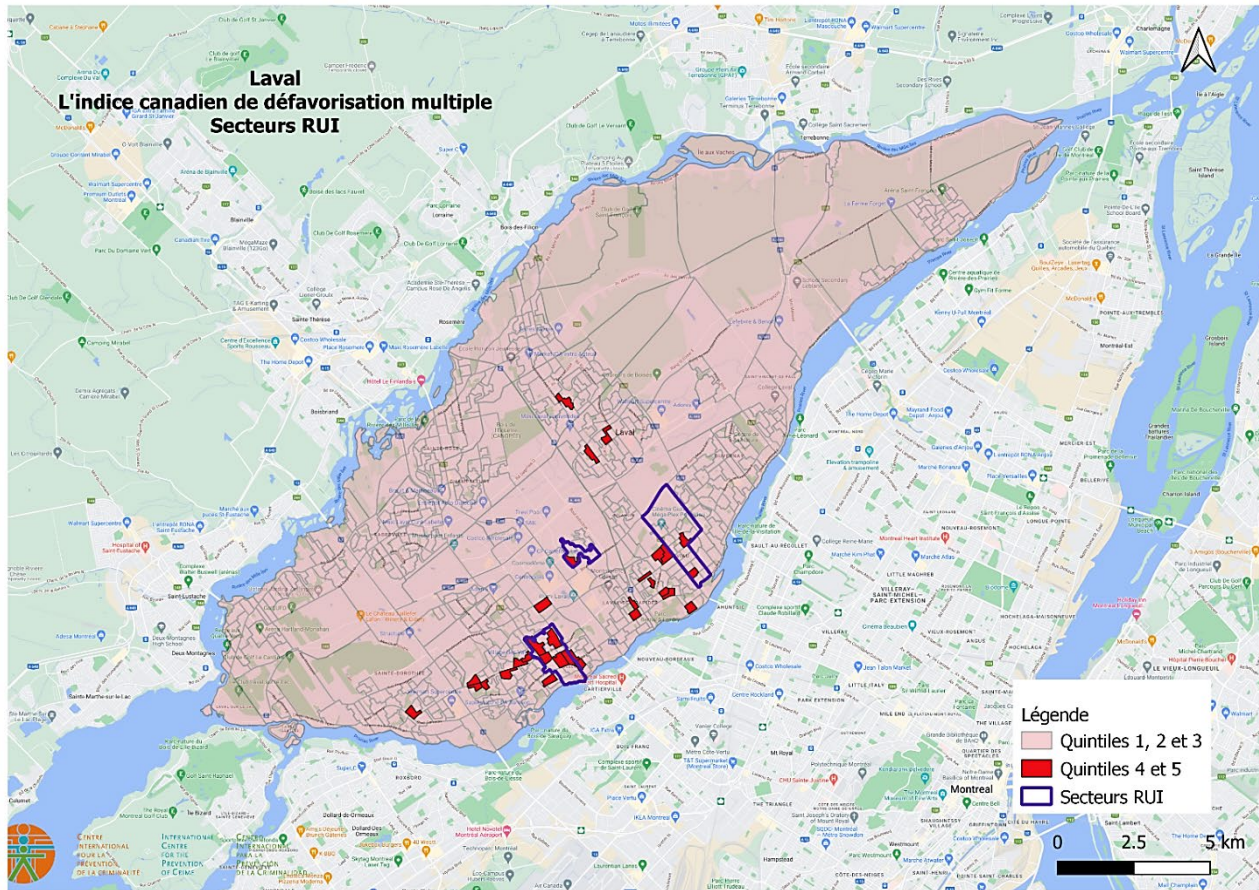


Source : Convergence et Ville de Laval, 2015, p.13.

Une manière de sélectionner les quartiers les plus susceptibles d'être confrontés aux phénomènes des gangs criminalisés est de s'intéresser aux secteurs concentrant une combinaison plus importante de facteurs de risques. Parmi ces facteurs de risques, on relève par exemple la vulnérabilité socio-économique, la faible employabilité, l'itinérance visible ou cachée, etc. En nous référant à l'indice canadien de défavorisation multiple (ICDM), nous souhaitons identifier les zones géographiques de Laval où les jeunes sont le plus susceptibles d'être exposés à ces facteurs de risque. En effet, l'ICDM regroupe quatre dimensions de la défavorisation et de la marginalisation, à savoir, l'instabilité résidentielle, la vulnérabilité situationnelle, la dépendance économique et la composition ethnoculturelle (Statistique Canada, 2019). Les quintiles 1, 2 et 3 indiquent les territoires moins défavorisés, tandis que les quintiles 4 et 5 (secteurs rouges) laissent entrevoir les poches de défavorisation multiple les plus préoccupantes.

L'analyse spatiale de l'ICDM révèle ainsi une concentration de territoires à risque dans le sud-ouest de l'île de Laval, allant du secteur sud de Sainte-Dorothée à celui de Pont-Viau.

**Carte 2 :** Carte de défavorisation multiple à Laval selon l'ICDM



Source : CIPC, 2023.

De plus, les zones de revitalisation urbaine intégrée (RUI) couvrent un périmètre d'intérêt dans le cadre de notre collecte de donnée. La revitalisation urbaine intégrée est une approche qui vise à établir un diagnostic des secteurs défavorisés sur un territoire, puis à identifier des actions prioritaires et structurantes pour leur milieu (MAMH, s.d). Dans un avis sur le sentiment de sécurité et les jeunes montréalais dans l'espace public, le Conseil jeunesse de Montréal met en lien les projets concernant les gangs criminalisés et les projets relatifs aux RUI qui, selon eux, peuvent être combinés afin de soutenir les populations défavorisées. « En visant une amélioration de la qualité de vie et des conditions socioéconomiques des résidents, ces projets agissent en effet sur plusieurs éléments du cadre physique et bâti des quartiers défavorisés concernés — comme le logement, les équipements et l'aménagement urbain — mais aussi sur les facteurs sociaux et économiques, sur la base d'une concertation locale regroupant citoyens, représentants des secteurs privés et publics, élus et organismes communautaires. » (Conseil jeunesse de Montréal, 2009).

En croisant les données des RUI et de l'ICDM, nous constatons ainsi que les secteurs défavorisés combinant le plus de facteurs de risque et faisant partie intégrante des zones de revitalisation urbaine intégrée sont les quartiers de Chomedey, Place Saint-Martin et Pont-Viau. Pour des motifs de faisabilité et d'efficacité, tant en termes de temps que de ressources d'exécution, une attention sera plus spécifiquement accordée au secteur de Chomedey dans la présente recherche.











## D. Le secteur de Chomedey

De façon à présenter le recrutement des jeunes par les gangs criminalisés à Chomedey, il est nécessaire de s'attarder à certains aspects sociodémographiques qui composent cette population. De plus, pour différentes raisons liées à leur vulnérabilité psychoémotionnelle et socioéconomique, les jeunes constituent une population plus à risque face à la violence. Le degré de vulnérabilité d'une communauté face à la violence est donc en partie associé à une caractéristique purement démographique, à savoir une population jeune (CIPC, 2021).

Selon les données du recensement de la population de 2021, la ville de Laval compte 438 666 habitants et habitantes sur son territoire. En 2020, parmi l'ensemble de la population lavalloise, on dénombre 6,9 % de jeunes âgés de 12 à 17 ans, ce qui équivaut à 30 703 résidents et résidentes. De plus, un cinquième de cette population, soit 88 732 jeunes (représentant 20,0 %), est âgé de moins de 18 ans. À noter que les jeunes de moins de 18 ans sont légèrement plus nombreux en termes de garçons (50,9 %) que de filles (49,1 %). Il est également pertinent de souligner que la proportion de jeunes au sein de la population totale à Laval est légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, s'élevant à 18,7 % (Institut de la statistique du Québec, 2020).

Le secteur de Chomedey (secteur 3), délimité sur la carte 1 ci-dessus, accueille la population la plus dense, totalisant environ 93 800 habitants et habitantes en 2020, soit 21 % de la population totale de Laval (Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, 2020). À Chomedey, les jeunes de moins de 18 ans représentent 19,2 % de la population totale du quartier, ce qui se traduit par 21 130 jeunes. En outre, selon l'Indice de défavorisation matérielle et sociale compilé par le Bureau d'information et d'études en santé des populations (2016), on observe également dans ce secteur d'aménagement une concentration plus marquée de zones défavorisées tant sur le plan matériel que social (Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, 2020). Cela peut indiquer une plus grande vulnérabilité de certaines parties de la population résidant dans ce quartier.

**Tableau 3 :** Indicateurs par secteurs d'aménagement lavallois

	Proportion (%)	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Laval
	Personnes vivant seules	10,1	17,8	15,3	8,0	8,5	9,9	12,4
	Personnes immigrantes	22,8	30,2	42,8	25,6	21,6	22,6	28,5
	Naissances d'une mère ou d'un père immigrant	45,1	61,7	72,8	54,0	50,0	44,7	56,7
	Personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais	28,3	30,1	51,5	31,0	24,3	26,7	32,9
	Familles monoparentales <sup>Ω</sup>	26,2	26,7	34,5	27,8	20,6	22,3	25,6
	Personnes vivant dans un ménage à faible revenu <sup>†</sup>	7,9	17,4	18,4	7,1	6,7	7,0	11,3
	Ménages locataires	21,0	52,7	43,7	14,1	16,0	20,9	30,6
	Ménages vivant dans un logement non abordable	18,0	25,9	30,0	18,1	14,5	16,7	21,5

Note : Pour chaque indicateur, la proportion en gris pâle est la plus faible de Laval et celle en **mauve pâle** est la plus élevée.  
<sup>Ω</sup> Parmi les familles avec enfants.  
<sup>†</sup> Selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI).

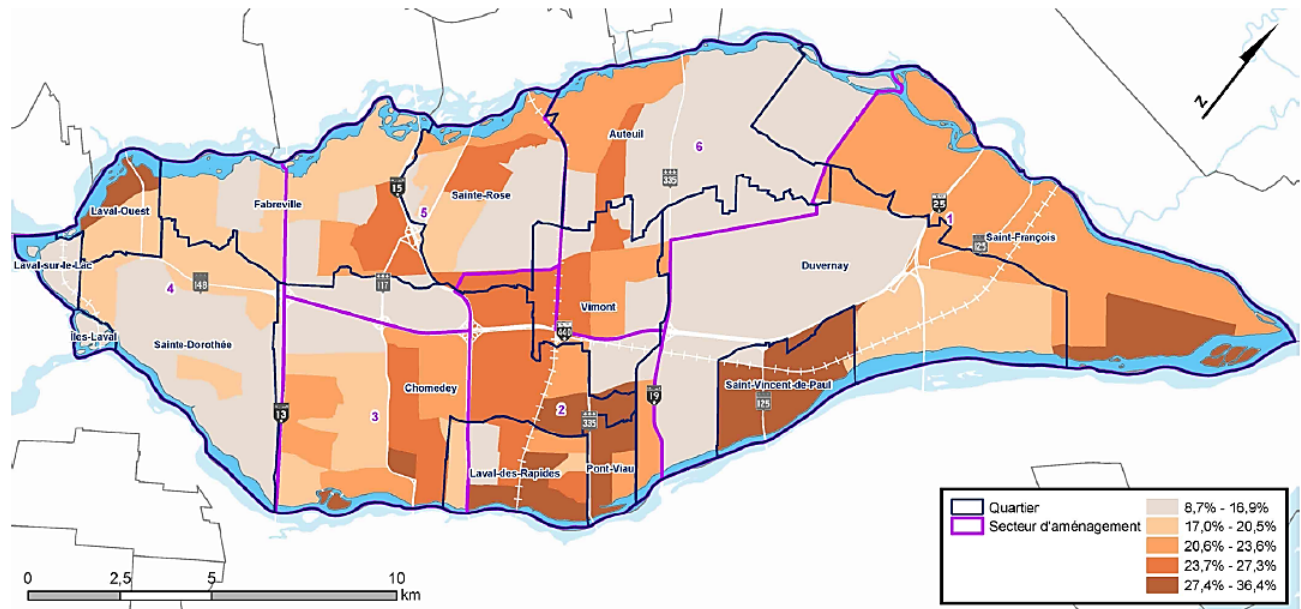
Sources : ministère de la Santé et des Services sociaux, Fichier des naissances, 2018.

Le quartier de Chomedey, situé dans le secteur 3 se démarque également par des proportions généralement plus élevées dans plusieurs indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques (Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, 2020). En effet, selon les données présentées dans le tableau ci-dessus, le secteur 3 affiche des taux nettement supérieurs à ceux des cinq autres secteurs de Laval pour de nombreux indicateurs.

Surtout en ce qui concerne les familles monoparentales, on constate que le secteur 3 présente un taux notablement élevé, avec 34,5 % des familles monoparentales résidant dans cette zone, soit le plus élevé à Laval. Une concentration élevée suscite des inquiétudes quant aux défis potentiels auxquels cette localité pourrait être confrontée sur les plans social et économique (Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998).

Il est également pertinent de noter une corrélation entre les jeunes impliqués dans les gangs de rue, leur provenance majoritairement issue de familles monoparentales, et leur situation socio-économique précaire. Ces constatations soulèvent des questions sur les facteurs sous-jacents qui pourraient contribuer à la vulnérabilité de certains jeunes dans cette région.

**Carte 3 :** Proportion de familles monoparentales avec des enfants mineurs par secteur de recensement, Laval, 2016



Sources : ministère de la Santé et des Services sociaux, Fichier des naissances, 2018.

De plus, on constate que le secteur de Chomedey a une forte proportion de ménages avec de faibles revenus (18,4 %) et de ménages vivant dans un logement non abordable (30 %), ce qui ramène à des situations financières difficiles pour ces familles.

Si ces conditions ne sont pas décisives quant à la criminalité, elles réunissent néanmoins un ensemble de facteurs de risques du crime avec violence, selon un rapport publié par Statistique Canada (2006) sur les caractéristiques des quartiers et la répartition de la criminalité sur l'île de Montréal.

De plus, dans un rapport de 2007, le Centre National de Prévention du Crime du Canada cherchait à exposer les facteurs de risque favorisant l'adhésion des jeunes à des gangs<sup>3</sup>. Parmi eux, les influences négatives, un manque d'appartenance à la collectivité, un faible potentiel au modèle scolaire ou d'emploi et un manque de supervision parentale sont identifiés comme les principaux risques à prévenir. Cela dépeint, finalement, un écosystème similaire à celui que nous analyserons, où un accès réduit aux diplômes ou à l'emploi et l'exposition à des activités criminelles représentent des facteurs de vulnérabilité chez certains jeunes.

<sup>3</sup> Centre National de Prévention du Crime, 2007, « L'épreuve des faits – LES GANGS DE JEUNES », Sécurité Publique du Canada, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/yth-gng-nvlvmnt/yth-gng-nvlvmnt-fra.pdf>

A photograph showing a group of people. In the foreground, a man with a short haircut is seen from the back, wearing a dark grey jacket with a geometric pattern and a large tan backpack. To his right, a woman with dark curly hair is looking down with a somber expression. Further right, another person is partially visible wearing a teal shirt and a tan backpack. The background is a blurred outdoor setting with brick walls and a building.

**3. RÉSULTATS**

**DU PLAN DE COLLECTE**

### 3.1 Quelques éléments contextuels

#### A. L'impact de la pandémie sur le développement social des jeunes

Plusieurs recherches ont démontré que les jeunes âgés de 15 à 25 ans ont été les plus impactés durant la pandémie sur le plan social et en matière de santé mentale (Commission de la santé mentale du Canada, 2020; Institut de la statistique du Québec, 2021; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2022). Entre 15 et 25 ans, les jeunes explorent leur identité et il est essentiel pour eux d'expérimenter différentes situations qui contribueront à façonner leur identité d'adulte. L'un des éléments clés pour la réussite de cette phase de développement psychosociale est la socialisation avec des pairs partageant des expériences similaires, dans le but de se sentir compris, soutenus et intégrés. Malheureusement, les jeunes ont été contraints de mettre cette phase en suspens pendant 2 ans à cause de la pandémie, dans le but de préserver le bien-être collectif. Ils ont établi une proximité exclusive avec le cercle familial pendant le confinement.

De plus, des études ont démontré que la pandémie a favorisé l'augmentation des regroupements virtuels sur les réseaux sociaux, où des comportements antisociaux ont été adoptés (CIPC, 2022). En limitant leurs interactions sociales aux seuls membres de leurs foyers et à une réalité virtuelle, qui véhicule un mode de vie imprégné de liberté et d'expériences enrichissantes vécues par d'autres, ces jeunes ont développé de l'anxiété et une frustration accrue ne sachant que difficilement réguler leurs émotions. Cette perte de liens sociaux et d'activités physiques a renforcé leur sentiment d'isolement et d'incompréhension. En effet, certains policiers interrogés ont observé une augmentation notable de la détresse psychologique des jeunes depuis la pandémie.

#### B. Délinquance commune et délinquance distinctive

Certains de ces jeunes peuvent alors être tentés de glisser vers le monde criminel pour répondre rapidement à leurs besoins affectifs et à leur quête d'identité et d'appartenance. À cet âge, ils sont en recherche de sensation forte en plus d'adrénaline, et la criminalité semble également répondre à ce besoin (Lajournade, 2023). Une intervenante interrogée soutient ce propos en témoignant que le phénomène de délinquance commune s'est accentué depuis la pandémie. Les jeunes aspirent à rattraper le temps perdu et testent plus fréquemment leurs limites (Bonta et Andrews, 2017). Ils estiment qu'ils doivent commettre leurs erreurs de jeunesse pendant leur période d'adolescence. Aussi, une intervenante témoigne que les jeunes peuvent se livrer à de la « petite délinquance » pour en retirer un certain prestige. Ils peuvent commettre certaines infractions de leur propre chef, sans qu'on leur en fasse la demande, considérant cela comme une manière de démontrer leur valeur.

Il est essentiel ici de faire une distinction entre les adolescents impliqués dans une délinquance commune où il est difficile de parler d'un réseau, car cela n'implique pas une organisation ou une hiérarchie formelle et ceux associés à une délinquance distinctive, caractéristique des réseaux criminalisés. En effet, il est à noter que les adolescents affiliés aux gangs criminalisés représentent une minorité de jeunes très active au niveau de la délinquance (Cournoyer et al., 2011). Ces jeunes sont associés à une délinquance distinctive. Cette

distinction majeure se manifeste tant dans les caractéristiques de passage à l'acte (volume, nature, diversité, durée, précocité) que dans les caractéristiques sociales et psychologiques spécifiques à chaque adolescent impliqué (Lafortune et al., 2015).

La délinquance commune est définie par Lafortune et al. (2015) comme :

*Un épiphénomène de l'adolescence et elle n'est pas à proprement parler l'expression d'un engagement dans la criminalité. Il s'agit plutôt de gestes répréhensibles s'intégrant dans le parcours d'adolescents en processus de socialisation. L'adolescent se trouve dans une période de changement, de développement et la délinquance peut se comprendre comme une transgression des règles et des normes sociales, un certain test des limites de la société permettant un apprentissage des prescriptions normatives, une expérimentation de conduites inappropriées.*

Tandis que la délinquance distinctive se caractérise par des comportements délinquants associés à des déficits personnels chez l'adolescent, pouvant entraîner un engagement à long terme dans la délinquance (Direction adjointe des services multidisciplinaires, 2021). Elle devient ainsi un mode de fonctionnement et de résolution de conflits. Les traits distinctifs de la délinquance distinctive sont les suivants (MSSS, 2006) :

- Elle émerge tôt et évolue tout au long de l'adolescence.
- Elle s'accompagne de déficits psychosociaux, notamment des déficits adaptatifs, cognitifs et relationnels.
- Elle impacte le développement social de l'adolescent.
- Elle se caractérise par la précocité, l'activation, l'aggravation, le polymorphisme et la persistance temporelle des comportements délinquants. Ces termes sont définis ci-dessous.

Les cinq indicateurs de la gravité de l'implication dans la délinquance signalent que le jeune est sur la voie de la délinquance distinctive. Ces axes sont définis ci-dessous, se basant sur les recherches de Fréchette et Leblanc (1987).

- La précocité fait référence à l'âge auquel l'adolescent commet son premier délit.
- Le processus d'activation concerne la façon dont les activités criminelles se développent une fois lancées, ainsi que la manière dont la continuité, la fréquence et la diversité des activités délinquantes se manifestent.
- L'aggravation se réfère à la présence d'une séquence de comportements délinquants qui augmentent en gravité à mesure que l'âge évolue. Ces délits deviennent de plus en plus sérieux, évoluant d'infractions mineures à des délits plus graves.
- Le polymorphisme est la diversification du type de délit, impliquant une variété de délits commis par un même jeune.
- La persistance fait référence à des comportements délinquants qui perdurent dans le temps, avec une récurrence des activités délictueuses. Cela indique un engagement continu dans la délinquance (Direction adjointe des services multidisciplinaires, 2021).

## C. Les gangs émergents

Selon des policiers interrogés, l'accessibilité de plus en plus aisée aux armes à feu a entraîné une multiplication des groupes émergents, communément appelés « gangs émergents » (Association des services de réhabilitation sociale du Québec, 2014). Une intervenante interrogée constate également une présence plus marquée de « gangs émergents ».

**Tableau 4 :** Les différents modèles de gangs criminalisés

<b>BANDE DE JEUNES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ Regroupement <b>peu structuré</b> d'adolescents qui commettent des <b>infractions mineures</b>.</li></ul>
<b>GANG ÉMERGENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ <b>Regroupement d'individus</b>, généralement des adolescents, <b>qui ont comme modèles les gangs majeurs</b>;</li><li>✗ Leurs <b>activités sont moins structurées</b> et plus improvisées : le gang émergent se centre sur <b>l'acquisition et la défense d'un territoire</b>;</li><li>✗ Ses membres pratiquent le <b>taxage</b>, profèrent des menaces et commettent des <b>agressions armées</b> aux abords de certains lieux publics. Ils sont des <b>recrues de premier choix</b> pour les gangs de rue majeurs.</li></ul>
<b>GANG MAJEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ <b>Regroupement d'adultes ou d'adolescents</b> qui commettent des <b>crimes de plus haut niveau</b> comportant une <b>violence ciblée</b>.</li></ul>

Source : Association des services de réhabilitation sociale du Québec, 2014.

Le contexte pandémique a probablement entraîné l'augmentation de « gangs émergents » ainsi que des adaptations et des changements dans les méthodes de recrutement et de sollicitation par ces derniers. En effet, ces réseaux ont persisté pendant la pandémie et, selon de nombreux témoignages, les facteurs de risque sont restés les mêmes qu'avant pendant cette période. Une des intervenantes indique que l'un des principaux facteurs de risque réside dans le milieu de vie, particulièrement en raison de la pauvreté et du manque d'opportunités pour les jeunes de s'engager dans des activités légitimes. Cette situation les empêche de s'accomplir (Lajournade, 2023) et les facilite à se tourner vers des activités illicites, créant ainsi leurs propres opportunités.

## 3.2 Les facteurs de risque d'affiliation à des gangs criminalisés

### A. L'influence du milieu socio-économique

La première catégorie de facteurs de risques englobe les éléments d'ordre socio-économique, tels que l'inégalité structurelle et l'exclusion sociale. Avant d'être un problème individuel, la criminalité est surtout le

résultat de son environnement (Lajournade, 2023). Les membres de gangs sont souvent des personnes marginalisées et peu intégrées dans la société.

Le lieu de résidence représente l'un des principaux facteurs de risque relatif à l'adhésion à des gangs criminalisés. Les quartiers défavorisés disposant de ressources sociocommunautaires limitées et faisant face à un sous-financement chronique sont généralement caractérisés par une présence accrue de gangs et d'activités criminelles. En effet, la pauvreté engendre la violence et crée des foyers de délinquance. L'exposition à celle-ci développe un fort sentiment d'insécurité et l'absence de structures positives telles que des centres communautaires contribue à rendre les jeunes, laissés à eux-mêmes, vulnérables au recrutement par les gangs criminalisés. Par exemple, un des jeunes rencontrés relate qu'il a été sollicité pour rejoindre les rangs d'un gang criminalisé alors qu'il se trouvait dans la rue en compagnie d'un de ses amis. Une personne a remarqué qu'ils fréquentaient régulièrement le même lieu sans but précis. Cette personne leur a alors offert la possibilité de gagner un peu d'argent, et ils ont accepté, ne percevant aucune autre opportunité légitime et rémunératrice qui s'offrait à eux.

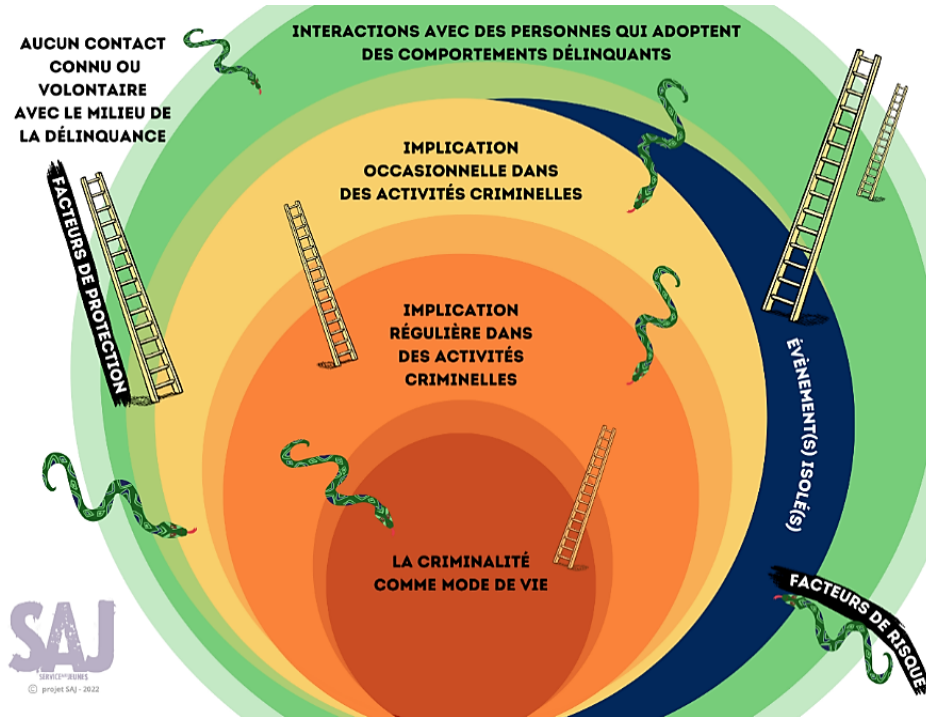
Un autre facteur de risque interrelié à une situation socio-économique précaire est donc la proximité d'un ou plusieurs gangs criminalisés (REPC, 2022). Comme le souligne un autre jeune interrogé, les personnes qui facilitent l'intégration des jeunes au sein de groupes criminalisés font souvent partie de leur connaissance proche, comme des membres de leurs familles ou des amis proches avec qui ils partagent des activités. Il mentionne par exemple qu'un de ses amis a rejoint un gang, car son oncle en était déjà membre. Beaucoup de jeunes interrogés nous ont aussi expliqué que lorsqu'il s'agit de frères aînés, de cousins ou de membres de la famille impliqués dans un réseau délinquant, la dynamique relationnelle avec la sphère familiale déconseille généralement le jeune de suivre leurs traces. Néanmoins, le jeune finit par les suivre en raison du désir naturel de reproduire les comportements de ses aînés ou de ses pairs.

Ainsi, l'environnement familial et plus précisément les styles parentaux (parents permissifs ou autoritaires), ou la présence des violences intrafamiliales dans le foyer peuvent être des facteurs de risque. Pour certains policiers interrogés, la motivation principale qui pousse les jeunes à intégrer un gang est d'ordre familial. En effet, les jeunes affiliés aux gangs criminalisés affichent de lourds antécédents criminels et peuvent vivre dans des situations familiales difficiles (comportements antisociaux des parents, rejet parental, faible contrôle parental, faible attachement parental) (Cournoyer et al., 2011; Guay et Fredette, 2014).

Par ailleurs, des adultes plus âgés proposent également des alternatives criminelles à ces jeunes. Par exemple, lorsque des « OG's » évoquent leurs méfaits de jeunesse comme de bons souvenirs, cela peut susciter l'envie chez les jeunes de faire de même. En effet, à l'adolescence, les individus ne possèdent pas encore une identité solide, ce qui les rend plus facilement influençables et impressionnables par leurs pairs. La fréquentation de plusieurs individus auteurs de délits accroît la propension à passer à l'acte et augmente le risque de récidive criminelle (Bonta et Andrews, 2017).



**Graphique 1 :** Schéma et perspectives d'un jeune évoluant dans un environnement criminel



Source : Reproduction autorisée, Projet SAJ, 2022.

La perception de leur environnement comme dangereux, notamment par cette proximité de leur environnement avec des gangs, peut paradoxalement représenter le début de leur parcours délinquant. En effet, même les jeunes qui ne sont pas directement impliqués dans des activités criminelles peuvent se sentir obligés de s'armer à titre de mesure préventive. Par exemple, l'un des jeunes rencontrés indique que la plupart des élèves de son école secondaire sont en possession d'une arme blanche. À un moment donné, un conflit a pris une tournure dangereuse et il a été contraint d'utiliser son arme pour se défendre, occasionnant des blessures à l'autre personne. Cela l'a conduit à des procédures judiciaires en raison de cet acte délictueux. Ainsi, lorsque leur sentiment de sécurité est compromis, ils peuvent se tourner vers des individus partageant ce même besoin de se protéger rapidement et sur le long terme. Vivre dans un environnement insécuritaire est donc un facteur de risque.

## **B. La dualité entre les systèmes de valeurs familial et scolaire**

Selon une intervenante, de nombreux jeunes se retrouvent confrontés à la dualité des normes et des valeurs inculquées dans leur milieu scolaire et celles inculquées dans leur environnement familial. Certains jeunes vivent cette dualité de manière positive, s'adaptant au système scolaire et trouvant des pairs qui leur ressemblent et partagent des expériences similaires.

Cependant, certaines jeunes rencontrent des difficultés. N'arrivant pas à se positionner vis-à-vis de ces systèmes de valeurs divergents, ils peuvent être attirés par des pairs qui partagent leurs difficultés

d'adaptation. Certains de ces adolescents et adolescentes qui éprouvent des difficultés académiques peuvent adopter des comportements antisociaux dans le milieu scolaire (Guay et Frédette, 2014). En effet, les jeunes affiliés à un gang se démarquent des autres auteurs de délits par un plus faible niveau d'agréabilité. Ce trait est associé à une plus grande propension à la violence dans les crimes commis. Ces jeunes ont également tendance à interpréter les intentions des autres de manière hostile, à moins se soucier du bien-être d'autrui, à manquer de sincérité, à faire preuve de peu d'humilité, et à vouloir avoir le dernier mot dans les conflits interpersonnels. Ces traits accroissent la probabilité de recourir à des comportements agressifs (Guérin-Lazure et al., 2019). De plus, ces jeunes sont susceptibles de présenter une faible estime de soi, de l'impulsivité, des difficultés en matière de contrôle de soi et une propension à la prise de risques (Guay et Frédette, 2014).

Ils se trouvent alors éloignés de leur environnement familial et scolaire. Selon nos témoignages, certains jeunes déclarent rechercher du soutien au sein des gangs criminalisés, car ils ne bénéficient d'aucune structure d'encadrement dans leur milieu de vie et sont en recherche d'un sentiment d'appartenance et de soutien. En effet, à l'école, les adolescents et adolescentes appartenant à des gangs rencontrent des difficultés académiques plus importantes que leurs pairs non affiliés et présentent un moindre sentiment d'appartenance à l'institution scolaire (Guay et Frédette, 2014). Ainsi, pour certains jeunes, si la réussite sociale et scolaire semble hors de portée, s'intégrer à un réseau délinquant devient une alternative attrayante.

Comme le témoigne un des jeunes rencontrés, une loyauté particulière est présente dans les gangs criminalisés, les membres se considérant comme une grande famille. Ces structures peuvent alors devenir une forme de « famille » de substitution pour eux. Ainsi, le fait de présenter des problèmes scolaires ou des troubles de comportement dans le milieu scolaire peut être considéré comme un facteur de risque.

### **C. La méfiance envers les institutions, les figures d'autorités et la police**

Le phénomène de catégorisation des jeunes à risque ou marginalisés est un facteur de risque. Les interventions visant à prévenir les comportements délinquants des jeunes s'appuient souvent sur des outils institutionnels. Par exemple, en prison, on peut regrouper un jeune, qui a commis un méfait selon son propre chef, dans une aile où prédomine un gang de son quartier de résidence, même s'il n'en fait pas partie. Sans prendre en compte le fait que tous les jeunes ne font pas partie de réseaux délinquants, ces outils de catégorisation peuvent engendrer des situations de recrutement et renforcer une dynamique de « nous contre eux ».

Les jeunes auxquels est étiquetée une appartenance à un gang criminalisé peuvent se voir refuser l'accès à l'aide offerte par les organisations communautaires en raison de leur statut délinquant, ce qui crée une situation de non-recours institutionnel et accentue la mauvaise image des institutions par ces jeunes (Livingstone et al., 2020). De plus, les jeunes à risque ont souvent une méfiance envers les institutions notamment à cause d'une méconnaissance de celles-ci, par exemple, en raison de systèmes de valeurs culturellement divergents et un sentiment de laissé pour compte dans leur processus d'acculturation ou d'une absence de sensibilisation de ces mécanismes administratifs complexes.

Les individus qui ressentent une pression sociale et institutionnelle et qui sont confrontés à des biais systémiques tels que l'exclusion sociale, l'inégalité, ou encore la discrimination vont chercher à se rapprocher des personnes qui partagent leur sentiment de rejet et de frustration (REPC, 2022). Ensemble, ils vont renforcer leur perception d'un monde qui leur est hostile.

De plus, il est possible que les actions de la police aient des répercussions involontaires, pouvant contribuer à l'essor de la criminalité liée aux gangs. L'utilisation de tactiques policières intrusives et les interactions désagréables avec la police peuvent renforcer la cohésion des groupes criminels (REPC, 2022). Par exemple, la plupart des jeunes de Chomedey rencontrés jugent que la présence policière dans leur quartier est très élevée<sup>4</sup> et anxiogène, notamment à cause des contrôles policiers constants.

Les expériences de stigmatisation ou de discrimination fondées sur la race ou l'origine ethnique peuvent accroître le risque de s'inclure dans un réseau criminalisé chez certains groupes de jeunes et peuvent être une manière de justifier l'usage de la violence. En effet, la méfiance créée envers les forces de l'ordre va les faire adopter des comportements qu'ils considèrent comme légitimes pour se protéger. Par exemple, une intervenante a rapporté le cas d'une jeune fille qui a rejoint un réseau criminalisé et a commencé à commettre des actes délinquants en guise de « revanche » contre les forces de l'ordre qui, selon elle, avaient maltraité son compagnon.

#### **D. Un besoin de valorisation et de reconnaissance : une quête de pouvoir et d'indépendance**

Lorsqu'ils s'engagent dans le processus d'adhésion à un gang criminalisé, les jeunes ont l'impression que leur choix est personnel et volontaire, ce qui renforce leur sentiment d'indépendance et leur volonté d'entrer dans l'âge adulte. Ils aspirent à vivre des expériences similaires à celles des adultes, tels que fréquenter des restaurants, des bars, et boire de l'alcool. Ils entrent dans une phase d'anticipation des avantages. Cette phase est souvent appelée la phase de « lune de miel ». Par exemple, lorsqu'un jeune ressent le besoin de reconnaissance et de valorisation, il peut être attiré par des individus qui semblent prospérer financièrement et être reconnus grâce à leurs activités criminelles.

Ainsi, les membres de gangs criminalisés vont cibler un jeune déjà enclin à cette vie, par exemple ayant déjà été sollicité par les réseaux sociaux. Selon un jeune rencontré, le profil type du jeune susceptible d'être recruté est souvent charismatique. Certains policiers interrogés et certains jeunes rencontrés décrivent, par exemple, une méthode de recrutement où d'anciens élèves ou des élèves actuels d'une école secondaire s'approchent des jeunes, engagent la conversation et leur vendent un style de vie attractif. Un jeune mentionne que ces groupes ciblent activement les jeunes pour les recruter. Les individus les plus jeunes sont

---

<sup>4</sup> Les policiers interrogés expliquent que cette présence est liée à de nombreux facteurs. D'une part, elle est proportionnelle à la densité de population de ce secteur. Chomedey accueille la plus grande concentration de résidents et résidentes représentant 21 % de la population totale de Laval. D'autre part, ce secteur est aussi caractérisé par la plus grande concentration de parcs, un volume de circulation plus élevé, en raison de la présence de nombreux axes routiers importants. Enfin, le quartier général est établi dans ce même secteur. À Laval, seuls deux postes de quartier (PDQ) subsistent (le 2 et le 5), tous les autres services sont centralisés au quartier général.

souvent les plus influençables et par conséquent, les plus vulnérables à cette méthode de recrutement. En effet, selon une intervenante, quelqu'un qui ne se trouve pas de qualité, de compétences, va se sentir inadéquat dans la société. Dans ce cas, la criminalité est un terreau très fertile pour lui donner un sentiment de valorisation : « tu sais braquer, tu es doué pour voler une voiture, etc. ». En effet, le manque de valorisation rend ces jeunes vulnérables aux mauvaises influences, prêts à remplir ce besoin par l'intermédiaire de n'importe quelle personne.

Le recruteur va ensuite opérationnaliser cette prise en charge du jeune. Par exemple, il peut les conduire à l'école, partager un repas à la pizzeria, mais aussi les inviter à des soirées, à des endroits agréables en compagnie de filles, etc. Les membres de gang criminalisé cherchent à « rendre cool » ces jeunes recrues, répondant ainsi à leurs besoins de valorisation. Il vise à inculquer des valeurs de famille, de loyauté et de solidarité répondant à un besoin d'appartenance. Les actions multiples entreprises démontrent au jeune que leurs paroles sont sincères, renforçant ainsi sa décision de les suivre. Le jeune aspire à être aimé et à perpétuer ce mode de vie. Il se sent donc redevable et souhaite continuer à être valorisé par ce mentor, ce qui le pousse à rendre des services en retour, l'amenant à commettre des délits.

Ces jeunes occupent souvent des rôles de premier plan au sein des gangs. Les gangs criminalisés peuvent recruter des jeunes pour de la fraude, « péter des guich »<sup>5</sup>, vendre de la drogue ou voler des voitures. Pour le recruteur, un avantage réside dans le fait qu'ils sont mineurs et donc moins susceptibles de se voir infliger de lourdes peines de prison. Selon plusieurs jeunes rencontrés, les membres des gangs criminalisés affichent une diversité d'âges, allant de 10 ans à la fin de la vingtaine.

Il est à noter que les besoins varient selon l'âge des individus impliqués dans un réseau délinquant, que ce soit entre 12 et 17 ans ou entre 18 et 25 ans. En effet, pour les jeunes de 12 à 17 ans, il n'y a souvent pas d'objectif précis à long terme, c'est une vision à court terme. De plus, une intervenante indique qu'au stade de l'adolescence, leur stade de développement engendre un sentiment d'impunité. De ce fait, ils ne pensent que très rarement aux conséquences de leurs actes. En revanche, pour les jeunes de 18 à 25 ans, l'aspect financier prend une place plus importante. Ils adoptent une vision à moyen terme, plus prudente, et motivée par des objectifs concrets tels que subvenir aux besoins de leur famille ou épargner de l'argent. En effet, un jeune interrogé mentionne qu'une de ses connaissances économise l'argent gagné dans la rue en vue d'acquérir une maison.

Par ailleurs, cette phase de « lune de miel » peut trouver son origine dans le contexte familial. Certains jeunes s'engagent dans des activités criminelles pour soutenir financièrement leur famille, voulant éviter d'être un fardeau économique pour ces derniers. Dans cette perspective, la volonté d'adhésion à un gang criminalisé

---

<sup>5</sup> Ce stratagème, surnommé « la GUICH » (Guich est un diminutif du mot guichet), met en scène un suspect qui entre habituellement en contact avec sa victime, souvent mineure ou vulnérable, au moyen des médias sociaux ou dans un lieu public. Le suspect fait miroiter à sa victime la possibilité de gagner de l'argent rapidement et sans risque. Il lui explique qu'elle n'a qu'à lui « prêter son compte bancaire » en vue d'une transaction, et ce, en échange d'une compensation financière. La façon de procéder peut prendre différentes formes. Dans certains cas, le suspect convainc la victime de lui transmettre ses informations bancaires et ses coordonnées personnelles afin de faire des transactions frauduleuses dans son compte. Dans d'autres cas, le suspect lui demande de lui remettre tout simplement sa carte et son numéro d'identification personnel (NIP) en échange d'une somme d'argent (SPVM,2023).

se traduit principalement par une quête d'indépendance par une liberté financière. Une intervenante explique même que l'inflation agit comme un élément qui accroît l'anxiété et la détresse des jeunes, qui craignent que leur famille ne puisse plus pouvoir subvenir à leurs besoins. Ainsi, la notion d'argent revêt une importance considérable pour les jeunes qui fréquentent un gang criminalisé. Un jeune interrogé explique que le fait de savoir qu'un autre jeune du même âge gagne plus d'argent peut aussi inciter à envisager l'adhésion à un réseau délinquant.

Cependant, un intervenant s'interroge sur les besoins sous-jacents de cette quête de gains financiers. Selon lui, l'argent satisfait des besoins plus fondamentaux tels que la sécurité, le pouvoir, l'appartenance et la reconnaissance. Par exemple, un jeune a confié à un intervenant qu'il était impliqué dans ces activités criminelles en premier plan pour gagner de l'argent, cependant il a accepté de recevoir moins d'argent pour un délit afin de prouver sa valeur au sein du gang, révélant ainsi son besoin de reconnaissance. Comme évoqué précédemment avec l'exemple d'un jeune aspirant à l'achat d'une maison, ce souhait est lié à un besoin de sécurité.

### 3.3 Actualisation sur la place des filles dans les gangs criminalisés

Dans le passé, la littérature dépeignait les filles membres de gangs comme étant minoritaire, assumant un rôle auxiliaire au sein du gang. Leurs comportements étaient perçus comme étant dictés par les garçons (Hamel et al., 2015). Cette vision des filles est actuellement remise en question à la lumière de constats de notre rapport indiquant que certaines adolescentes occupent des positions similaires à celles des garçons au sein des réseaux délinquants. Ainsi, tandis qu'une proportion d'adolescentes demeure victimes des membres de gangs, d'autres jouent un rôle criminel actif (Guay et Frédette, 2014). Le changement de statut des filles dans les gangs criminalisés ne peut être attribué à une simple progression chronologique de leur implication, mais plutôt à une évolution de notre attention portée à cette question.

Tout d'abord, il est essentiel de différencier deux types d'implication des filles au sein de ces réseaux :

- Les **partenaires** (représentant 20 % à 30 % des filles membres d'un réseau criminalisé selon nos témoignages) : ces filles sont impliquées au même niveau que les jeunes hommes au sein des gangs. Elles participent activement aux activités délinquantes et peuvent être aussi des recruteuses.
- Les **auxiliaires** (représentant 70 % à 80 % des filles membres d'un réseau criminalisé selon nos témoignages) : ces filles sont utilisées dans des rôles tels que l'exploitation sexuelle, la fraude, comme appâts pour attirer des hommes pour des règlements de compte.

Les filles, comme les garçons, présentent des vulnérabilités que les réseaux délinquants exploitent en offrant une prétendue solution à leurs besoins ou en les amadonnant. Au cours de cette période dite de « lune de miel », elles adoptent les valeurs et les comportements délinquants valorisés par le gang. Elles sont invitées à des sorties au restaurant, à magasiner, fréquentent des individus plus âgés qui possèdent des voitures, etc. Cette phase répond aux mêmes besoins d'appartenance et de valorisation recherchés par les garçons.

Néanmoins, ce processus est plus graduel comparativement aux jeunes garçons. En effet, les filles ne rejoignent pas immédiatement un gang, mais gravitent plutôt autour de celui-ci pendant environ un an.

Ces jeunes femmes sont généralement les compagnes, sœurs ou cousines d'un membre du gang. Elles peuvent aussi être associées par le biais de la consommation de drogues. Selon une intervenante rencontrée, les filles sont majoritairement impliquées dans les gangs criminalisés pour protéger leur conjoint. Cependant, ce comportement pousse certaines à devenir membres du gang involontairement, même si elles n'étaient initialement que les partenaires des hommes. Une intervenante rapporte qu'une des jeunes filles dont elle s'occupe a été forcée, par exemple, de s'engager dans des actes de délinquance sous la pression de son compagnon. Celui-ci lui faisait savoir qu'elle devait agir ainsi pour le protéger et qu'elle devait continuer à perpétrer ce type d'infractions afin de gagner de l'argent pour leur assurer un avenir meilleur. Dans le contexte des gangs criminalisés, le recrutement des filles se fait principalement en utilisant le levier de l'amour. Les filles sont initialement sollicitées de manière trompeuse, en leur faisant croire à une relation amoureuse, mais en réalité, il y a une intention d'exploitation derrière cette approche.

Elles passent d'auxiliaires à partenaires. Selon de multiples témoignages, elles sont considérées à part entière comme des membres du gang. Leur participation peut consister à transporter ou à avoir en leur possession des objets illégaux, dissimuler de la drogue, que ce soit dans leurs vêtements (soutien-gorge) ou dans leurs sacs, ou encore aider un jeune membre qui n'a pas de permis de conduire à se déplacer. Ces jeunes femmes présentent un intérêt pour les membres de gangs, car elles sont peu sujettes à des suspicions ou à des contrôles policiers, bien que leur rôle puisse être significatif. En effet, les filles impliquées dans les gangs criminalisés sont souvent des membres de la famille (sœurs, cousines, petites amies), ce qui influence l'interprétation de leurs comportements. Lorsque les filles commettent des actes délinquants, on les considère comme des victimes, influencées par leur environnement.

De manière générale, les comportements des filles ont un caractère criminel moindre par rapport à ceux des garçons. Dans les réseaux délinquants, ces filles se sentent souvent protégées par les garçons qui en font partie, ce qui suggère que leur présence répond à un besoin de sécurité.

Ces dernières années, les recherches sur le sujet ont mis en évidence plusieurs similitudes entre les filles et les garçons jouant un rôle criminel actif au sein des gangs (Hamel et al., 2015). Les filles cumulent des facteurs de risque résultant par exemple de conflits familiaux, d'un détachement émotionnel ou de violence corporelle. Les adolescentes affiliées aux gangs proviennent de milieux difficiles et font également face à des difficultés scolaires majeures (Hamel et al., 2015). De plus, elles présentent des problèmes d'opposition, une propension à l'agressivité et plusieurs déficits au niveau des habiletés sociales (Lanctôt et LeBlanc, 1997, cités dans Hamel et al., 2015). Leur profil délinquant est également très similaire à celui des garçons. Il se caractérise par un plus grand nombre de délits diversifiés et violents comparativement aux adolescents et adolescentes non affiliés aux gangs de rue (Guay et Frédette, 2014; Hamel et al., 2015).

Selon un jeune interrogé, les filles qui s'impliquent dans les gangs criminalisés sont souvent plus déterminées que certains garçons de leur âge, car elles ont, dans le passé, subi plus de moqueries ou de dénigrements. Elles sont donc motivées à prouver à elles-mêmes et aux autres qu'elles peuvent faire aussi

bien, voire mieux que leurs homologues masculins. Leur adhésion peut donc être à un besoin de valorisation. Ce jeune constate qu'elles sont souvent moins sensibles, faisant preuve d'une intelligence plus posée et sont moins enclines à l'impulsivité et à la violence.

Une autre méthode de recrutement utilisée est l'arnaque. Par exemple, une personne peut être forcée à consommer des substances, la rendant dépendante, puis exploitée. Aussi, l'intégration de jeunes filles à des gangs criminalisés peut être liée à la fugue. Les gangs sont perçus comme une échappatoire aux réalités qu'elles vivent et peuvent répondre à des besoins tels que le logement et la nourriture. Le recruteur peut alors lui réclamer une dette pour les services rendus et l'orienter vers des moyens de gagner rapidement de l'argent, comme vendre de la drogue ou l'exploitation sexuelle.

Un jeune rencontré affirme que la majorité des filles présentes dans les réseaux délinquants peuvent être recrutées à des fins liées au travail du sexe. Selon un autre jeune rencontré, que ce soit pour l'exploitation sexuelle des jeunes femmes ou pour le recrutement de nouveaux membres de gang, il existe également un phénomène de recrutement dans les centres jeunesse qui est similaire chez les jeunes hommes, en raison du cumul de multiples facteurs de risque dans ces lieux. Certaines filles peuvent être approchées par d'autres filles déjà impliquées, les entraînant ainsi dans un recrutement naïf. C'est le recrutement par amitié. Les recruteurs et recruteuses vont facilement cerner les filles et les garçons qui présentent des besoins pressants dans ces institutions. En effet, lorsqu'il est constaté un intérêt de la part d'une jeune fille, des efforts sont déployés par le gang pour la convaincre de rejoindre les réseaux délinquants. Un jeune témoigne que les « *pimps* » sont souvent intégrés à des gangs criminalisés pour protéger les filles et veiller à ce qu'elles génèrent des revenus.

Pour résumer, le recruteur exploite habilement des leviers tels que l'amour, la contrainte, le sentiment de devoir et, de manière plus générale, des tactiques visant à toucher les cordes sensibles des futurs recrutés. Nous parlerons ici des 4 A - amour, affaire, amitié ou arnaque<sup>6</sup>. Ils représentent des situations courantes dans le recrutement par la sollicitation des jeunes par les réseaux délinquants.

Finalement, il est important de noter que les interventions de prévention de la délinquance chez les jeunes filles sont souvent insuffisantes, car elles ne sont pas aussi visibles du point de vue du système pénal. La délinquance féminine est souvent perçue comme limitée aux crimes économiques et domestiques (p. ex. vol à l'étalage pour subvenir aux besoins de ses enfants) ou comme une victime d'exploitation sexuelle qui participe également au recrutement de jeunes filles (Bourdage-Lafleur, 2023). Cependant, malgré l'accent mis sur la sexualité dans le rôle des filles dans les réseaux délinquants, certaines adoptent des comportements violents. Par ailleurs, participer à des activités violentes devient pour beaucoup d'entre elles une façon de prouver leur valeur et d'éviter d'être exploitées sexuellement et de créer des liens d'affaires ou de partenariats.

Aussi, il a été démontré que plus l'exposition aux gangs est répétée et prolongée, plus l'exploitation sexuelle subie et la violence agie sont répétées et prolongées (Ducharme, 2019). De surcroît, plus les filles restent

---

<sup>6</sup> Conceptualisé par René André Brisebois, coordonnateur professionnel au centre d'expertise de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté, lors de nos entretiens.

impliquées dans des gangs, plus elles sont exposées aux risques de violence et d'exploitation sexuelle, ces deux aspects étant souvent liés. Par conséquent, il est essentiel de ne pas s'arrêter aux données brutes, moins significatives chez les filles, mais de déplacer notre regard vers l'interprétation de ces données afin d'intervenir le plus rapidement possible auprès des femmes faisant partie d'un réseau délinquant.

### 3.4 L'influence des réseaux sociaux

Au fil du temps, le mode de recrutement a donc connu de nombreuses évolutions. De nos jours, le recrutement par la sollicitation s'est déplacé en ligne, se transposant sur les plateformes de médias sociaux. Les membres de gangs occupent désormais un espace public hybride, qui mêle interactions en ligne et physiques (Palmas et al., 2022).

Le cyberspace est attirant pour les gangs criminalisés en raison de son instantanéité, permettant de solliciter rapidement une grande masse de jeunes. Par exemple, durant la pandémie, les gangs criminalisés ont continué à mener une partie de leurs activités à travers les plateformes des réseaux sociaux. À Laval, les policiers interrogés constatent que la visibilité des gangs criminalisés s'est davantage accrue sur les plateformes des réseaux sociaux que territorialement.

Les réseaux sociaux simplifient le processus de recrutement des gangs, en fournissant un espace où des individus non affiliés peuvent rencontrer des membres de gangs et être sensibilisés à leur mode de vie (REPC, 2022). Selon un intervenant rencontré, les jeunes disposent de nombreuses opportunités criminelles sur ces plateformes. Les réseaux sociaux permettent à des jeunes ayant peu de contacts d'accéder plus facilement à des armes et de se lancer dans de petits contrats criminels, tels que le vol de voitures. Des annonces circulent sur les réseaux sociaux et sont redistribuées jusqu'à atteindre des jeunes qui ne font pas nécessairement partie de gangs criminalisés. Par exemple, les jeunes se voient confier la tâche de déplacer un véhicule d'un point A à un point B sans même connaître l'identité de la personne qui les a mandatés pour cette mission. Un des jeunes témoigne que cette sollicitation n'est pas diffusée sur des plateformes connues comme Facebook ou Instagram, plus sujettes à la surveillance, mais plutôt sur Telegram, car les données échangées sur ces réseaux sont cryptées et donc intraquable. Selon une intervenante, le réseau social Snapchat est également un endroit important de sollicitation.

Aussi, la banalisation des images et des médias à caractère violent est un facteur de risque qui joue un rôle dans la sollicitation accrue des jeunes. Confrontés à un flot incessant d'images sensationnalistes, il leur est difficile de discerner la réalité de la fiction. Selon plusieurs témoignages, la musique peut servir de méthode indirecte de sollicitation, car elle glorifie le style de vie de « gangster »<sup>7</sup>. Par exemple, lorsque des jeunes

---

<sup>7</sup> Il convient également d'éviter de catégoriser les jeunes en tant que « jeunes à problèmes » ou « jeunes affiliés à un gang », car cela ne fait qu'alimenter les besoins de contrôle des adultes qui l'entourent. Par exemple, un des problèmes liés aux médias sociaux réside dans leur tendance à souvent véhiculer une mauvaise image de certains jeunes. La catégorisation des jeunes à risque, notamment ceux arborant un style vestimentaire associé au « gangster », comme étant les principaux responsables des troubles, induit une peur et une appréhension chez certaines personnes qui hésitent à entrer en contact avec eux. Il est donc important d'adopter une approche nuancée. Parfois, un acte de délinquance impliquant un jeune, tel qu'une agression au couteau, peut à première vue être qualifié de crime de gang,



visionnent des clips vidéo de gangs criminalisés, ils peuvent être enclins à considérer ces représentations comme la norme. Comme le souligne un des jeunes interrogés, il est tout à fait naturel de se sentir attiré par ces réseaux délinquants : « Le rap donne envie de rentrer dans le milieu des gangs criminalisés..., évidemment quand on voit un rappeur avoir une Rolex en diamant ça donne envie d'avoir la même ». Un autre jeune appuie son propos en disant que les rappeurs ont un pouvoir d'influence sur les jeunes. Selon un policier interrogé, il s'agit davantage d'une forme de propagande empreinte d'une dimension marketing, visant à diffuser leur identité, leur image et leurs valeurs. Lorsque les jeunes sont exposés à ces publicités, ils peuvent être fascinés et chercher à établir des contacts et à rencontrer ces individus. De plus, les réseaux sociaux peuvent être addictifs, ce qui va renforcer la fidélisation aux gangs criminalisés par une sollicitation constante.

En effet, contrairement aux interactions en personne, où le temps peut apaiser les tensions, les réseaux sociaux offrent un environnement où les conflits sont constamment renouvelés et peuvent être facilement amplifiés. Les sentiments de haine, de colère et de vengeance sont exacerbés. Auparavant, pour régler un différend, la solution envisagée était de recourir à une confrontation physique, limitant ainsi les possibilités d'escalade. De plus, la démarche était plus lente, impliquant de trouver un lieu de rencontre ou de se croiser fortuitement. Aujourd'hui, les réseaux sociaux facilitent l'intensification et la multiplication des conflits. Ce phénomène peut donc influencer le jeune à se rattacher à un gang criminalisé dans le but de se protéger rapidement et sur le long terme.

Un des résultats de cette banalisation et cette intensification des conflits est le phénomène « *Cyberbanging* » ou « *Netbanging* ». Ce phénomène désigne un contenu explicite lié à un groupe criminel qui peut être suivi d'une escalade de la violence (REPC, 2022). Trois éléments définissent ce comportement en ligne : la mise en avant de l'affiliation à un gang (souvent de manière explicite, par exemple, en posant avec des armes à feu), la revendication d'actes violents ou la menace d'actes violents, et le partage d'informations concernant des gangs rivaux. Plutôt que de suggérer une implication dans les activités d'un gang, les cyberbangers publient fréquemment des vidéos explicites de leurs actes de violence envers des membres de gangs rivaux (Desmond et al. 2013) afin de préserver leur image et leur réputation. L'objectif de cette pratique d'identification sur les réseaux sociaux consiste à diffuser une image à la fois menaçante et intimidante en mettant en avant le mode de vie d'un gang donné. Par exemple, cela peut se manifester par la mise en lumière des membres affiliés, de leur territoire et de leurs alliés, dans le but d'intimider les gangs adverses notamment par le « *scoring* » référant au décompte des cibles atteintes par balles, de les localiser ou de rendre hommage à leurs camarades décédés ou incarcérés (Ferah, 2023).

Cependant, plusieurs jeunes interrogés affirment que le recrutement ne se fait pas à une échelle significative sur les réseaux sociaux. Ces plateformes simplifient la sollicitation, mais le recrutement direct sur les réseaux

---

mais en réalité, il peut s'agir simplement d'une affaire sentimentale. La qualification de crime de gang dépend souvent de la médiatisation entourant l'incident. Ainsi, il est important d'éviter une vision dichotomique des membres d'un gang, en tenant compte du degré d'implication individuel. Il est primordial d'éviter les préjugés, car chaque jeune fait face à des réalités différentes. Ainsi, la prévention est une action qui ne concerne pas seulement les jeunes, mais également les adultes qui les entourent.

sociaux est jugé trop risqué pour le recruteur. Il demeure donc que le processus de recrutement reste influencé par la proximité géographique et les interactions sociales. Néanmoins, l'utilisation des réseaux sociaux par les groupes criminels reste une préoccupation majeure. Il devient ainsi impératif de mettre en place des programmes spécifiques et de renforcer la présence policière dans l'espace virtuel pour contrer cette tendance.

### **3.5 Les difficultés à limiter les opportunités criminelles pour lutter contre le recrutement**

#### **A. L'approche informelle des intervenants : l'absence d'autorité, de pouvoir et de préjugés comme facteur de confiance**

L'augmentation des opportunités criminelles qui s'offrent aux jeunes accroît leur risque d'adhérer aux gangs criminalisés. Il est donc impératif de limiter ces opportunités afin de les éloigner de ces groupes en établissant un lien avec ces jeunes par des interventions préventives. En effet, l'intervention devient beaucoup plus efficace lorsque le lien est déjà établi, contrairement à une approche répressive axée sur la confrontation et la moralisation.

De manière générale, ces jeunes sont majoritairement entourés de figures de pouvoir dans leur vie tels que les parents, l'école, la police ou la protection de la jeunesse (DPJ). Les discours moralisateurs ne sont souvent pas écoutés par les jeunes. En ce qui concerne la réceptivité à l'intervention, les jeunes membres de gangs perçoivent celle-ci comme contraignante. Ils ont tendance à se conformer pour être tranquilles plutôt que de s'engager activement dans un processus de changement. Établir une alliance thérapeutique avec ces jeunes représente donc un défi (Cournoyer et al., 2011). Ainsi, l'absence d'autorité des intervenants et intervenantes ou d'anciens membres de gangs criminalisés (OG's) peut aider à établir un lien de confiance avec les jeunes. Leur présence est indispensable dans la vie du jeune afin qu'ils puissent avoir des opportunités d'échange ouvert et s'appuyer sur des modèles positifs. Selon de nombreux témoignages, les OG's ont un impact positif lorsqu'ils interviennent pour expliquer aux jeunes les erreurs à ne pas reproduire. Cependant, leur impact est à nuancer. Comme explicité dans la partie A, ils peuvent aussi susciter l'envie chez les jeunes de reproduire leurs erreurs de jeunesse.

Afin de dissiper la méfiance des jeunes à l'égard des adultes, il est nécessaire aussi de garantir la confidentialité dans ces échanges pour garder ce lien de confiance. L'objectif est de mettre le jeune à l'aise sans chercher à devenir son ami. Une approche informelle est nécessaire et il peut être long avant qu'un jeune ne se confie. Selon une intervenante, il est important de privilégier la quantité plutôt que la qualité, en impliquant des rencontres fréquentes avec eux. Ces adolescents nécessitent souvent une prise en charge intensive, d'autant plus qu'ils peuvent manifester une plus grande résistance à l'intervention (Cournoyer et al., 2011). De plus, les jeunes ont tendance à se tourner vers des intervenants auxquels ils peuvent s'identifier, qu'ils perçoivent comme ayant vécu des expériences similaires. Il est donc nécessaire de diversifier les intervenants et intervenantes. Par exemple, certains jeunes peuvent se sentir plus à l'aise avec une femme, un homme ou une personne ayant la même origine ethnique. Il est donc crucial de comprendre pleinement

les caractéristiques des jeunes associés aux gangs criminalisés afin d'adapter l'intervention à leurs besoins spécifiques et de réduire leur risque de récidive.

Qualifiée comme une excellente initiative par les parties prenantes au projet, le projet SAJ, financé par l'organisme Travail de rue Île de Laval (TRÎL), vise à fournir un soutien personnalisé et un accompagnement aux jeunes qui font face à des défis d'ordre personnel, familial, social, scolaire, professionnel et/ou judiciaire, et qui aspirent à instaurer des changements positifs dans leur vie. Ce changement est rendu possible grâce en partie à des services offerts gratuitement et de façon confidentielle.

L'équipe de ce projet a développé un autre projet, celui de la Rue O Ring, qui a débuté en 2021. Ce projet permet aux jeunes de réinvestir leur temps dans une activité positive, la boxe, d'être entourés des modèles positifs, et de réfléchir sur leurs fréquentations. Il permet de créer du lien entre les policiers et les jeunes (entre 15 et 25 ans). Ce projet favorise une transformation de la perception qu'ont les policiers à l'égard des jeunes, et réciproquement. À l'âge où le regard et la perception des autres exercent une grande influence sur le comportement des jeunes, les interactions avec la police jouent un rôle crucial dans le développement de leur comportement. Plusieurs intervenantes et policiers témoignent de l'engagement assidu de certains jeunes à la pratique de la boxe, qui viennent plusieurs fois par semaine et participe même à des tournois. Un policier affirme que la discipline acquise par ce projet peut se refléter dans d'autres sphères de leur vie, qu'il s'agisse de leur sphère privée et scolaire, entre autres. Ce projet sensibilise les jeunes à divers aspects fondamentaux de la vie quotidienne à un âge précoce. Par exemple, les jeunes accompagnent les intervenants lors des courses pour apprendre à choisir leurs aliments, leurs boissons, en tenant compte des prix et des prévisions budgétaires de l'organisme. Cela les encourage à adopter des habitudes de vie plus saines.

Initialement, les jeunes venaient seuls à cette activité, puis, ayant confiance envers ce projet, ils ont amené leurs amis. En 2023, ils ont été environ 50 jeunes à participer à ce projet. Chaque jeune exerce une influence sur ses pairs, illustrant ainsi l'importance des projets qui opèrent selon un effet cumulatif. Cependant, il est à noter que ce projet a demandé beaucoup de temps et d'efforts pour s'implanter, soulignant ainsi la complexité de la prévention tertiaire que nous développerons dans la partie suivante.

Finalement, un des éléments qui détermine le succès des programmes de prévention communautaire, c'est le besoin de soutien et de participation de la part de diverses personnes intervenantes. L'établissement de canaux de communication et de relations de travail provenant d'un groupe diversifié d'intervenants et d'intervenantes aidera également à renforcer la capacité d'une collectivité à répondre de façon efficiente et efficace à mesure que les besoins en matière de prévention évoluent au fil du temps (CIPC, 2021b).

## **B. Le manque de ressources et une faible prévention tertiaire**

Grâce aux nombreux témoignages récoltés, les besoins les plus urgents du système de prévention ont pu être identifiés. Il existe de nombreux programmes de première ligne qui visent à intervenir auprès de l'ensemble des jeunes. Les programmes de deuxième ligne sont également en place pour offrir un soutien supplémentaire aux jeunes à risque, notamment par le biais des travailleurs de rue, même si ceux-ci font

aussi face à des trous de services. Cependant, lorsqu'il s'agit de jeunes déjà impliqués dans la criminalité, il existe un manque de services spécifiques à la prévention tertiaire. Il est nécessaire de financer des organismes qui visent à prévenir la récidive et à réintégrer ces jeunes de manière positive dans la société comme c'est le cas avec le projet SAJ ou le projet PIVOT (prévenir et intervenir sur les violences observées sur le territoire)<sup>8</sup>.

Selon une intervenante interrogée, il existe peu de programmes de soutien spécifiquement axés sur la désaffiliation des jeunes des gangs. Bien que certains organismes aient pris des initiatives, les organismes engagés dans la problématique des gangs criminalisés font généralement face à une insuffisance de ressources et par extension à la difficulté à trouver des sources de financement stables. Il serait impératif de pouvoir financer plus d'intervenants et d'intervenantes présents sur le terrain. Cette situation met en lumière les conditions de travail des travailleurs et travailleuses sociaux, dont la rémunération modeste ainsi que la charge mentale et physique difficile n'incitent que peu de personnes à s'engager dans cette profession. C'est aussi le cas des travailleurs et travailleuses en établissement de santé mentale (TES) et des psychoéducatrices qui se retrouvent souvent contraints par les mêmes problématiques de traiter uniquement les situations d'urgence. Des efforts communautaires coordonnés peuvent avoir un effet significatif sur la lutte contre les facteurs de risque (Thibault, 2017).

Les programmes efficaces doivent se concentrer principalement sur l'environnement social et l'accès aux ressources des jeunes. Toutefois, la mise en œuvre d'un programme qui intègre à la fois les facteurs de risque et de protection individuels, interpersonnels et collectifs est exigeant et rarement implanté. En effet, l'identification des individus susceptibles de présenter des risques au sein d'un groupe plus vaste exposé aux facteurs de risque socio-économiques présentés ici s'avère complexe. Cette tâche requiert des données approfondies concernant le quartier et ses résidents, résidentes, informations qui ne peuvent être acquises que par un investissement à long terme, telles que le travail de rue ou de la police de proximité (REPC, 2022).

Il a été démontré que les programmes de prévention ciblés, interactifs et fondés sur des données probantes, ont permis à certains jeunes de se détacher de leur trajectoire délinquante ou d'un réseau criminalisé. Par exemple, les programmes en milieu scolaire sont plus efficaces lorsque ceux-ci se limitent à un nombre restreint d'élèves et qu'ils comprennent des séances de rappel pour les jeunes les plus à risque à la dernière étape de l'intervention (Agence de la santé publique du Canada, 2018). Le défi actuel réside dans le fait que la plupart des jeunes présentant des facteurs de risque à adhérer à un réseau délinquant sont difficilement visibles dans le milieu scolaire. Ces jeunes ne sollicitent pas d'aide extérieure et ne sont majoritairement pas diagnostiqués comme nécessitant un accompagnement. Comme le souligne un témoin, « il faut aujourd'hui

---

<sup>8</sup> Ce programme de prévention tertiaire de près de 2 millions de dollars sur trois ans s'inspire d'un modèle de prévention mis en place à Glasgow en Écosse (Radio-Canada, 2023). Il est à souligner que cette approche a démontré une efficacité significative à Glasgow, en enregistrant une remarquable diminution de 85 % des infractions liées à la possession d'armes à feu et contribuant à réduire la criminalité de manière substantielle, soit entre 33 et 50 %. À Montréal, celui-ci repose sur une collaboration étroite entre les forces de l'ordre et les organismes communautaires, favorisant ainsi la mise en place de services complets sous une approche policière empreinte de bienveillance. L'objectif est d'offrir un soutien aux jeunes à risques pour leur montrer qu'il y a d'autres options que la criminalité et les diriger vers des opportunités légitimes de réussites.

avoir un trouble déficitaire de l'attention pour que l'on te remarque » alors que ces jeunes sont plus susceptibles d'être exposés à des événements traumatiques.

En effet, ces jeunes sont plus exposés au risque d'avoir subi deux types ou plus de traumatismes (p. ex. être victime d'agression sexuelle et/ou physique, être témoin de meurtre, etc.), en particulier dans le contexte de leurs activités au sein du gang (Guay et Frédette, 2014; Nydegger et al., 2019). De plus, si ces traumatismes ne sont pas traités, ils peuvent contribuer aux problèmes de santé mentale tels que la dépression et le stress post-traumatique, et aggraver les problèmes comportementaux (Nydegger et al., 2019). Selon plusieurs études, les jeunes membres de gangs présentent une prévalence plus élevée de problèmes de santé mentale par rapport aux auteurs de délits non affiliés à un gang (Guay et Frédette, 2014; Laurier et al., 2015). À ce titre, la prévalence d'un trouble de stress post-traumatique est plus élevée chez les membres de gangs criminalisés que chez les non-membres (Guay et Frédette, 2014). Il est donc crucial de se questionner sur l'accessibilité aux ressources psychosociales et communautaires nécessaires à ces jeunes.

En interne, au sein des centres jeunesse, les jeunes ont accès à des professionnels de la santé mentale tels que des psychologues et des consultants cliniques. Cependant, à l'extérieur de ces structures, l'accessibilité aux services est limitée. De plus, la durée de la prise en charge est souvent trop longue, ce qui peut entraîner la désertion des jeunes et compromettre leur suivi. Il y a donc un déficit de services qui concerne la santé mentale des jeunes membres de gang. En effet, certains facteurs de protection, comme une bonne santé mentale, peuvent avoir un impact significatif sur la réduction des facteurs de risque et renforcer la résilience des jeunes (Agence de la santé publique du Canada, 2018). Un autre jeune interrogé souligne qu'il est impératif d'offrir un soutien aux jeunes qui quittent les centres jeunesse, en leur proposant un accompagnement plus individualisé et prolongé, car c'est dans cette phase qu'il est le plus tenté de reprendre son parcours délinquant.

### **C. Les offres de soutien**

Tous les témoignages recueillis s'accordent sur l'importance de diversifier l'éventail de soutien offert aux jeunes dans leurs activités quotidiennes, en leur fournissant toutes les informations disponibles pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Cela peut inclure une assistance dans les domaines scolaires, professionnels, de santé et d'exploration de leurs intérêts personnels.

Tout d'abord, la responsabilité de sensibiliser et de lutter contre les facteurs de risques mentionnés dans le rapport ne doit pas reposer uniquement sur les partenaires institutionnels et communautaires, mais doit être partagée par l'ensemble de la société. Certes, pour intervenir auprès des jeunes associés aux gangs de rue, l'efficacité de l'intervention est accrue en impliquant la famille, les pairs et la communauté (Guay et Frédette, 2014). Dans cette perspective, l'approche écosystémique se révèle particulièrement bénéfique, car elle permet de cibler simultanément plusieurs facteurs de risque tels que la situation familiale, les fréquentations, la consommation, le fonctionnement scolaire, etc. Ceci s'inscrit notamment dans une démarche de prévention de l'affiliation aux gangs (Merrin et al., 2020). Il est donc crucial de créer des partenariats solides, de renforcer la concertation et d'améliorer la communication entre tous les acteurs impliqués.

L'éducation populaire joue un rôle essentiel dans cette démarche. Par exemple, il est impératif de mettre en place un effort de vulgarisation afin d'éduquer les jeunes sur les lois, leurs droits, les actions qu'ils peuvent entreprendre ou éviter, ainsi que le fonctionnement du système légal et policier. Selon une intervenante, les jeunes expriment souvent un besoin considérable d'assistance quant au fonctionnement du système judiciaire. En bénéficiant de cette aide et de cette connaissance, les jeunes ressentiraient moins d'appréhension et seraient plus enclins à communiquer avec les services institutionnels.

Aussi, il est observé que les jeunes possèdent de nombreuses compétences entrepreneuriales (gérer un réseau), relationnelles (obligation d'être social), communicationnelles (promouvoir son réseau sur les réseaux sociaux), cependant, celles-ci sont souvent utilisées de manière inappropriée. Il est essentiel d'exposer ces jeunes à d'autres possibilités de générer des revenus légalement<sup>9</sup>. En effet, la prévention passe par l'occupation constructive des jeunes et la découverte de perspectives légitimes. Selon plusieurs intervenantes, organiser des activités qui offrent un accès gratuit à l'art, à la culture, aux sports, à l'apprentissage des langues, ainsi qu'aux instruments de musique, constituerait ainsi un moyen efficace de prévenir le recrutement des jeunes par les gangs criminalisés. De plus, il est primordial d'attribuer une signification à ces initiatives en les personnalisant selon leurs centres d'intérêt. C'est particulièrement crucial à l'adolescence, une période où ils explorent leur identité et sont particulièrement influençables. Il est important de les accompagner dans cette découverte en leur fournissant les moyens de mieux se connaître. Par ailleurs, certains policiers témoignent une trop faible présence policière à Laval, particulièrement en matière de prévention. De plus, la surabondance d'organismes communautaires sur le terrain complique leur reconnaissance des services proposés et l'orientation des citoyens et citoyennes vers les ressources appropriées. Bien que la majorité d'entre eux expriment le désir de collaborer avec la police, il est manifeste que les policiers ne peuvent pas être à plusieurs endroits à la fois. Certains policiers aimeraient que les services soient plus centralisés, que les financements aillent à des organismes qui sont implantés depuis longtemps sur le territoire lavallois au lieu d'en créer des nouveaux. Cela favoriserait une utilisation plus efficace et ciblée de ces services. Selon eux, la prévention devrait être une composante intégrante du métier de tous les policiers, même si l'aspect répressif demeure essentiel.

Un des jeunes rencontrés suggère que, pour remédier au problème du recrutement des jeunes par les gangs criminalisés, la police devrait renforcer ses efforts sur le démantèlement de ces réseaux. Selon lui, le véritable enjeu réside davantage dans le problème de la drogue que dans celui des armes à feu, étant donné que les drogues provoquent plus de ravages et de décès.

---

<sup>9</sup> Un des jeunes rencontrés dit avoir eu la possibilité de percevoir jusqu'à 2 000 dollars pour trois jours de labeur. Selon plusieurs témoignages, les jeunes peuvent percevoir des revenus journaliers moyens variant entre 250 et 700 dollars, en fonction du volume de ventes réalisé au cours de la journée. Leur emploi implique des horaires définis, les amenant à être actifs à l'extérieur pendant une période de 24 heures où ils pratiquent le « *in-and-out* » (vente de drogue dans la rue), suivi de 12 heures de repos durant lesquelles ils se reposent et répondent aux appels de divers clients. Un des jeunes qualifie cette occupation de relativement simple et peu exigeante. Ils bénéficient de diverses commodités telles que des repas commandés par le recruteur, un logement (généralement des résidences Airbnb situées en plein centre-ville de Montréal), ainsi que l'accès gratuit aux substances qu'ils commercialisent, fournies par la personne qui leur fournit la drogue.

Enfin, il faut considérer la criminalité comme un écosystème. Les politiques socio-économiques orientées vers l'éradication des causes profondes de la criminalité requièrent des investissements et des mesures préventives sur le long terme. La plupart des jeunes interrogés considèrent souvent leur appartenance comme une alternative professionnelle comblant le vide laissé par l'absence d'opportunités légitimes pour un épanouissement personnel. En se focalisant sur le renforcement du développement social et économique des communautés, la lutte contre la pauvreté, la réduction de la discrimination systémique, l'accompagnement vers l'emploi, la promotion d'une politique de logement adéquat, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'éducation (REPC, 2022), il est possible de contribuer de manière significative à multiplier les facteurs de protection et par conséquent, à diminuer durablement l'envie des jeunes de se tourner vers les gangs.

## CONCLUSION

Le rapport examine les divers facteurs de risque susceptibles de diriger les jeunes filles et les jeunes garçons vers une trajectoire délinquante. Les jeunes combinant certains facteurs de risques comme le manque de contacts sociaux, être issu d'une famille dysfonctionnelle, présenter des problèmes scolaires, des troubles de comportement dans le milieu scolaire, ou avoir des amis impliqués dans des activités délinquantes ont été plus enclins à être pris au piège de ces stratagèmes. L'adhésion aux gangs peut parfois représenter une réponse du jeune à des besoins fondamentaux non comblés, tels que le besoin de sécurité, de reconnaissance, de valorisation, d'appartenance. En d'autres termes, « l'affiliation à un gang est conçue comme le moyen privilégié par certains jeunes pour satisfaire leurs besoins et pour s'adapter à leur environnement » (Hébert et al., 1997, cité dans Prince, 2008). Les gangs répondent à des besoins que ces jeunes n'ont pas pu satisfaire dans leur environnement proche, que ce soit sur le plan familial, individuel, scolaire, relationnel ou communautaire.

Le recrutement des jeunes par les réseaux délinquants se déploie de manière progressive, insidieuse. Ainsi, l'adhésion à un gang ressemble davantage au développement d'un réseau social naturel et fluide, plutôt qu'à un processus formel et linéaire impliquant un recrutement actif, même si ces types de recrutement coexistent. Ainsi, bien que le recrutement soit présent, la sollicitation prédomine et se manifeste par le biais d'une sociabilisation et d'une fréquentation régulière. Ce sont souvent les jeunes eux-mêmes qui, confrontés à des besoins pressants, prennent l'initiative de se tourner vers ces groupes criminalisés pour y trouver des réponses rapides et faciles. Les gangs sont alors présents pour accueillir ces jeunes au sein de leur structure. Ainsi, le recrutement des jeunes par les gangs criminalisés s'opère souvent par le biais de charmes, de manipulations et de promesses alléchantes, en exploitant la sollicitation et la réputation de personnes influentes sur les individus ciblés. Cette réalité remet en question notre conception habituelle selon laquelle ce sont les gangs criminalisés qui recrutent les jeunes, ce qui conduit généralement à une approche répressive pour résoudre le problème.

Il conviendrait de mettre en place une approche préventive qui anticipe les besoins des individus. Ce type de prévention ne repose pas sur des statistiques, mais agit en fonction des besoins de chaque individu. Elle vise à créer des contextes de socialisation favorables. Cette approche offre davantage d'outils pour intervenir en proposant des actions éducatives, de sensibilisation et de prévention envers les jeunes. Il est crucial de prendre des mesures répressives à l'égard des gangs criminalisés, ce qui est le but des projets d'intervention ciblée. La conception collaborative d'un modèle d'intervention facilite cette démarche et permet d'éviter les incohérences entre les actions répressives, les stratégies de détection et les programmes de désaffiliation. Cette approche implique tous les acteurs et actrices concernés dans l'élaboration des mesures à mettre en place, ce qui permet de guider directement les stratégies d'intervention.

De plus, les jeunes filles et jeunes hommes peuvent parfois être ciblés par les gangs criminalisés en raison de leurs « traumatismes » afin d'être exploités sexuellement. Ainsi, les phénomènes d'exploitation sexuelle et de gangs criminalisés peuvent coexister, les jeunes se retrouvant dans des gangs criminalisés car ces derniers répondent à certains de leurs besoins fondamentaux tels que le logement et la nourriture.



Par ailleurs, un autre défi actuel réside dans l'influence des réseaux sociaux. Le processus d'engagement des jeunes dans les gangs criminalisés se déroule de plus en plus de manière dématérialisée, rendant toute intervention potentielle plus difficile. Cette problématique a été exacerbée par l'épisode pandémique, qui a incité de nombreux jeunes à intensifier leur utilisation des réseaux sociaux, les rendant ainsi plus vulnérables aux sollicitations des gangs criminalisés. Bien que ce ne soient probablement pas les gangs de rue qui recrutent de manière active dans cette espace, cette forte utilisation des réseaux par les jeunes peut les exposer à des contenus susceptibles de vouloir adhérer à un réseau délinquant.

Finalement, un autre enjeu est paru dans nos exercices qualitatifs. Il n'est pas seulement problématique d'entrer dans un gang, mais également d'en sortir. En effet, à mesure que les jeunes s'impliquent davantage, ils traversent des événements qui génèrent des crises, suscitant ainsi le désir de se désaffilier. Par conséquent, lors des interventions, il est crucial d'écouter attentivement le jeune à ce moment-là, car c'est à ce stade qu'il présente une vulnérabilité et un déséquilibre. Après cette phase de crise survient une phase d'interrogation qui amène le jeune à décider s'il souhaite continuer ou abandonner. Certains jeunes quittent définitivement le gang, tandis que d'autres le font de manière progressive. Il est préférable d'opter pour une désaffiliation progressive afin d'éviter que le jeune ne soit perçu par ses pairs comme un informateur ou qu'il change simplement de groupe, ce qui pourrait le mettre en danger. Par exemple, un des jeunes rencontrés témoigne que quitter un gang une fois qu'on y a adhéré est une tâche ardue, car les membres possèdent une connaissance détaillée des activités du gang, y compris les noms et adresses des membres. Pour pouvoir quitter un gang, il faut entreprendre des actions particulièrement risquées.

## BIBLIOGRAPHIE

Agence de la santé publique du Canada. (2018). *Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2018 : Prévenir la consommation problématique chez les jeunes*. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/corporate/publications/chief-public-health-officer-reports-state-public-health-canada/2018-preventing-problematic-substance-use-youth/2018-prevenir-consommation-problematique-substance-jeunes.pdf>

Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2014). Gangs de rues – Dossier thématique. <https://asrsq.ca/assets/files/gangs-de-rues.pdf>

Bonta, J. et Andrews, D. A. (2017). *The psychology of criminal conduct*. (6e éd.). Routledge.

Bourdage-Lafleur, J. (2023, 24 mai). *Et les filles dans tout ça? Représentation de la déviance et de la délinquance au féminin* [communication orale]. 2<sup>e</sup> Colloque Urbanité et jeunes marginalisés : De la confrontation à la bienveillance, Montréal, QC, Canada.

Centre de services scolaires de Laval. (2022). Le projet Policier-école, vous connaissez? Gouvernement du Québec. <https://csslaval.gouv.qc.ca/le-projet-policier-ecole-vous-connaissiez/>

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval. (2021). *Portrait sociodémographique et de santé 2020 des jeunes de 0 à 17 ans à Laval*. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/portrait-sociodemographique-sante-jeunes-0-17-ans-laval.pdf>

Centre international de criminologie comparée CICC. (2021, 25 février). (En)Quête de Criminologie - Épisode 4 : Jeunes et gangs de rue. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=lyAXUwb8e4w&t=444s>

Centre International pour la Prévention de la Criminalité. (2021a). *Portrait de la violence commises et subies chez les jeunes de l'arrondissement de Montréal-Nord : enjeux, pistes de solutions et recommandations* (2<sup>ème</sup> édition). [https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/12/Portrait\\_MtlNord\\_CIPC\\_VF.pdf](https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/12/Portrait_MtlNord_CIPC_VF.pdf)

Centre International pour la Prévention de la Criminalité. (2021b). *La légalisation du cannabis : comment y répondre avec les programmes de prévention de consommation du cannabis chez les jeunes*. [https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/06/Guide-la-legalisation-du-cannabis-et-programmes-de-prevention\\_V1.pdf](https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/06/Guide-la-legalisation-du-cannabis-et-programmes-de-prevention_V1.pdf)

Centre International pour la Prévention de la Criminalité. (2022). *Glorification des armes à feu sur les réseaux sociaux et pratiques de prévention : un état des lieux*. [https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2022/08/Glorification-armes-RS-062022\\_VF\\_revu.pdf](https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2022/08/Glorification-armes-RS-062022_VF_revu.pdf)

Centre National de Prévention du Crime, 2007, « L'épreuve des faits – LES GANGS DE JEUNES », Sécurité Publique du Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/yth-gng-nvlvmnt/yth-gng-nvlvmnt-fra.pdf>

Chantal Fredette et Stéphanie Béliveau (2014). Le phénomène des gangs de rue. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2971905>

Commission de la santé mentale du Canada. (2020). *LA VIE EN CONFINEMENT : les répercussions de la COVID-19 sur la santé mentale des jeunes au Canada*. [https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2021-02/lockdown\\_life\\_fr.pdf](https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2021-02/lockdown_life_fr.pdf)

Convercité et Ville de Laval. (2015). Laval aujourd'hui : Un état des lieux pour repenser Laval. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3529762>

Cournoyer, L. G., Dionne, J., Cousineau, M. M., Fleury, M. M. et Laporte, C. (2011). Perspectives différentielles de l'intervention auprès des membres de gangs de rue : au cœur des ingrédients favorisant le changement, la désaffiliation et la diminution du risque de récidive. (Rapport de recherche no 2011-GR-138883). Université de Montréal. [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/pt\\_cournoyerl-g-resume\\_perspectives2015.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/pt_cournoyerl-g-resume_perspectives2015.pdf)

COVEY, H. (2003). *Street Gangs Throughout the World*, Springfield, IL, Charles C. Thomas.

Curry, G.D. (1998). Female Gang Involvement. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 35, 1,100-118.

Décary-Secours, Benoit. (2020). « Des adolescents terrorisent le nord de la ville » L'émergence médiatique du discours sur le gang de rue au Québec (1987-1989). *Criminologie*. 53(2), 289-307. <https://doi.org/10.7202/1074196ar>

Decker, S. H., C. Melde et D.C. Pyrooz. (2013). "What do we know about gangs and gang members and where do we go from here?", *Justice Quarterly*, 30(3), 369-402. [https://www.researchgate.net/publication/263758182\\_What\\_Do\\_We\\_Know\\_About\\_Gangs\\_and\\_Gang\\_Members\\_and\\_Where\\_Do\\_We\\_Go\\_From\\_Here](https://www.researchgate.net/publication/263758182_What_Do_We_Know_About_Gangs_and_Gang_Members_and_Where_Do_We_Go_From_Here)

Desmond, U.P., Eschmann, R., Butler, A. (2013). Internet Banging: New trends in social media, gang violence, masculinity and hip hop. *Computers in Human Behavior*, 29:5. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2012.12.035>

Direction adjointe des services multidisciplinaires – Volet des pratiques professionnelles et programmes cliniques. (2021). *Programme d'intervention en délinquance*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4403116>

Ducharme, A. M. (2019). Victimisation en contexte de délinquance, psychopathie et santé mentale chez les jeunes contrevenants [thèse de Maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21966/Ducharme\\_Anne-Marie\\_2018\\_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21966/Ducharme_Anne-Marie_2018_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

Dunbar, Laura K. Canada, et Division de la recherche. (2017). Gangs de jeunes au Canada: examen des questions et enjeux actuels. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-r001/index-fr.aspx>

EUROPEAN MONITORING CENTER FOR DRUGS AND DRUG ADDICTION (EMCDDA). (2006). *Comprehensive community-based programs targeting high-risk youth—evidence summary*. [https://www.emcdda.europa.eu/best-practice/evidence-summaries/comprehensive-community-based-programmes-targeting-high-risk-youth\\_en](https://www.emcdda.europa.eu/best-practice/evidence-summaries/comprehensive-community-based-programmes-targeting-high-risk-youth_en)

Ferah, M. (2023, 17 janvier). Un conflit « sanglant » entre gangs de Laval en toile de fond. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-01-17/tentative-de-meurtre-aux-galeries-normandie/un-conflit-sanglant-entre-gangs-de-laval-en-toile-de-fond.php>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2022). *La Situation des enfants dans le monde 2021. Dans ma tête : Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants*. UNICEF. [https://www.unicef.org/media/115496/file/SOWC2021\\_Full\\_Report\\_FR\\_WEB\\_copy%20.pdf](https://www.unicef.org/media/115496/file/SOWC2021_Full_Report_FR_WEB_copy%20.pdf)

Fournier, M. (2004). Jeunes filles affiliées aux gangs de rue à Montréal cheminements et expériences - Rapport de recherche / Michèle Fournier ; sous la direction de Marie-Marthe Cousineau, Montréal, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal], 2004, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ, p.31. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2009528>

Fréchette, M., et Leblanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Éditeur Gaëtan Morin.

Gendarmerie royale du Canada. (2011). Qu'est-ce que c'est le crime organisé?, Disponible en ligne, <https://www.rcmp-grc.gc.ca/soc-cgco/what-quoi-fra.htm>

Gouvernement du Canada. (2022). La nature des gangs urbains au Canada et l'utilisation qu'ils font des armes à feu : recension des écrits et enquête auprès de services policiers, Disponible en ligne, [https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/crime/rr07\\_1/p3.html](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/crime/rr07_1/p3.html)

Guay, J-P, Fredette, C. (2010). Le phénomène des gangs de rue et sa mesure, Disponible en ligne, <https://books.openedition.org/pum/6654?lang=fr#bibliography>

Guay, J. P. (2012). Predicting recidivism with street gang members. Public Safety Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2012-02-prsgm/index-en.aspx>

Guay, J. P. et Fredette, C. (2014). Le phénomène des gangs de rue : Théories, évaluations, interventions. Les Presses de l'Université de Montréal. <https://www.jstor.org/stable/j.ctv69t1ms>

Guay, J. P., Fredette, C., Mercier, M. A., Dubé, N., Hobbs, J., Paixao, J. & Brisebois, R. A. (2015). Définition des gangs et identification des membres à des fins policières. *Criminologie*, 48(2), 83–103, Disponible en ligne, <https://doi.org/10.7202/1033838ar>

Guérin-Lazure, F., Laurier, C. & Couture, S. (2019). Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue. *Criminologie*, 52(1), 325–347. Disponible en ligne, <https://doi.org/10.7202/1059551ar>

Hamel, S., Alain, M. et Messier-Newman, K. (2015). Évolution des connaissances sur les gangs de rue. Nouveau regard sur les jeunes qui s'y joignent. *Criminologie*, 48(2), 15-38. <https://doi.org/10.7202/1033835ar>

Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, G. J. (1997). Jeunesse et gang de rue : Phase I – Revue de littérature. Service de police de la communauté urbaine de Montréal. <https://www.antredudragon.com/gangrue.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2021). *Répercussions de la pandémie sur la vie sociale, la santé mentale, les habitudes de vie et la réalité du travail des Québécois*. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/repercussions-pandemie-sur-vie-sociale-sante-mentale-habitudes-de-vie-et-realite-du-travail-des-quebecois>

Institut de la statistique du Québec. (2023). *Estimations de population (1996-2019) : série produite en février 2020 et Projections de population (2020-2041) : série produite en avril 2020*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001617/>

Klein, M. W. et Maxson, C. L. (2006). *Street Gangs: Patterns and Policies*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.

La piaule (2021), Portrait de l'exploitation sexuelle des jeunes de 12-25 ans – Centre du Québec. Disponible en ligne, <https://www.lapiaule.ca/wp-content/uploads/2021/05/Portrait-exploitation-sexuelle-CDQ-VF.pdf>

Lafortune, D., Royer, M. N., Rossi, C., Turcotte, M. E., Boivin, R., Cousineau, M. M., Dionne, J., Drapeau, S., Guay, J. P., Fenchel, F., Laurier, C., Meilleur, D. et Trépanier, J. (2015). *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* (FQRSC 2011-TA-144097). [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_d%C3%A9linquance.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_d%C3%A9linquance.pdf)

Lajournade, G. (réalisateur). (2023). *Ados et armés* [Documentaire]. Productions Déferlantes, Les – Canada. <https://www.telequebec.tv/documentaire/ados-et-armes>

Lanctôt, N. et LeBlanc, M. (1997). Les adolescentes membres des bandes marginales : un potentiel antisocial atténué par la dynamique de la bande? *Criminologie*, 30(1), 111-130. [doi.org/10.7202/017400ar](https://doi.org/10.7202/017400ar)

Laurier, C., Guay, J. P., Lafortune, D. et Toupin, J. (2015). Évaluer pour prévenir : Les caractéristiques de la personnalité et les risques pris par les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue (No.2011-GR-138835). [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/pt\\_laurierc\\_resume\\_jeunes-gangs-rue.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/pt_laurierc_resume_jeunes-gangs-rue.pdf)

Livingstone, A. M., Meudec, M. & Harim, R. (2020). Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 126–144. <https://doi.org/10.7202/1076648ar>

Merrin, G. J., Davis, J. P., Ingram, K. M., et Espelage, D. L. (2020). Examining social-ecological correlates of youth gang entry among serious juvenile offenders: A survival analysis. *American Journal of Orthopsychiatry*, 90(5), 623-632. <http://dx.doi.org/10.1037/ort0000491>

Ministère de la Sécurité publique (2019). « Criminalité au Québec - Exploitation sexuelle à des fins commerciales ou commise contre une personne mineure. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-r001/2017-r001-fr.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2006). L'encadrement des jeunes contrevenants dans la communauté : Guide d'intervention en matière de probation juvénile. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/56746>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (s.d.). Municipalité durable. Disponible en ligne, <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/revitalisation-urbaine-integree/>

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. (2021). Rapport d'activités, 216 p. Disponible en ligne, [https://medias.vie-publique.fr/data\\_storage\\_s3/rapport/pdf/287001.pdf](https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/287001.pdf)

Montréal. Service de police de la ville de Montréal. (2004) Plan d'action provincial sur les gangs de rue. Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec, Comité national de coordination. [Réunion du 25 mai 2005 à Toronto].

Nydegger, L. A., Quinn, K., Walsh, J. L., Pacella-LaBarbara, M. L. et Dickson-Gomez, J. (2019). Polytraumatization, Mental Health, and Delinquency Among Adolescent Gang Members. *Journal of traumatic stress*, 32(6), 890-898. <https://doi.org/10.1002/jts.22473>

Queirolo Palmas, L. (Coord.), Ballesté, E., Grassi, P., Mansilla, J. C., Oliver, M., Núñez, K., Feixa, C. (Dir.) (2021). *Researching Youth Street Groups in Southern Europe (TRANSGANG Working Papers 6.1)*. Barcelona: Universitat Pompeu Fabra & European Research Council. [10.31009/transgang.2021.wp05.2](https://doi.org/10.31009/transgang.2021.wp05.2)

Peterson, D. et Morgan, K. A. (2014). "Sex differences and the overlap in youths' risk factors for onset of violence and gang involvement", *Journal of Crime and Justice*, 37(1), 129-154. [10.1080/0735648X.2013.830393](https://doi.org/10.1080/0735648X.2013.830393)

Pyrooz, D. C., Turanovic, J. J., Decker, S. H., & Wu, J. (2016). Taking Stock of the Relationship Between Gang Membership and Offending: A Meta-Analysis. [https://www.researchgate.net/publication/282348518\\_Taking\\_Stock\\_of\\_the\\_Relationship\\_Between\\_Gang\\_Membership\\_and\\_Offending](https://www.researchgate.net/publication/282348518_Taking_Stock_of_the_Relationship_Between_Gang_Membership_and_Offending)

Radio-Canada. (2023). Un projet pour convaincre les jeunes de choisir « un autre mode de vie » que les armes. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2011247/projet-pivot-montreal-prevention-violence>

REPC. (2022). Prévention des gangs de rue. Série boîte à outils du REPC. Bruxelles : REPC. [https://eucpn.org/sites/default/files/document/files/2206\\_Toolbox%20FR\\_FR\\_LR.pdf](https://eucpn.org/sites/default/files/document/files/2206_Toolbox%20FR_FR_LR.pdf)

Sallée, N. & Décary-Secours, B. (2020). De la panique morale à la production expertale: Les usages de la catégorie racialisée de gang de rue dans les mutations des politiques de traitement pénal de la jeunesse à Montréal. *Politix*, 130, 165-190. <https://doi.org/10.3917/pox.130.0165>

Sawadogo (2021), L'approche qualitative et ses principales stratégies d'enquête. Disponible en ligne, <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/chapter/methodes-qualitatives-de-recherche/#:~:text=La%20recherche%20qualitative%20permet%20de,donn%C3%A9es%20visent%20deux%20objectifs%20g%C3%A9n%C3%A9raux>

Sécurité publique Canada (2017). Gangs de jeunes au Canada : Examen des questions et enjeux actuels. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-r001/2017-r001-fr.pdf>

Sécurité publique Canada. (2021). Sommet sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs : Rapport sommaire. Disponible en ligne, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2018-smmt-gng-vlnce-smmry/index-fr.aspx#a03>

Service de police de Laval. (2001). Rapport d'activité. Disponible en ligne, <https://www.laval.ca/police/Documents/rapport-activite-2021.pdf>

Statistique Canada, 2006, « Caractéristiques des quartiers et répartition et la criminalité sur l'île de Montréal », p.42, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-561-m/85-561-m2006007-fra.pdf?st=DQCCJ1vr>

Statistique Canada. (2019). *Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200723/dq200723a-fra.htm>

Statistique Canada (2019), L'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM). [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5274](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5274)

Statistique Canada. (2022). L'homicide au Canada. Disponible en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00015-fra.htm>

Statistique Canada, Allen, Mary. (2022). Tendances des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, 2009 à 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00009-fra.htm>

Statistique Canada, Cotter, Adam. (2022). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2022001/article/00002-fra.htm>

Thibault, C. (2017). Prévention de l'adhésion aux gangs de rue : l'expérience des jeunes participants. Université de Montréal. <https://doi.org/1866/21247>

Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A.J., Smith, C. A., et Tobin, K. (2003). Gangs and delinquency in developmental perspective. <https://catdir.loc.gov/catdir/samples/cam031/2002066520.pdf>

Ville de Laval, (s.d.), Portrait-diagnostic RUI Laval. Disponible en ligne, <https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/revitalisation-urbaine-integree.aspx>





CIPC

[info@cipc-icpc.org](mailto:info@cipc-icpc.org)

+1 514-288-6731